

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Compte administratif 2009 – Budget principal.

Le total des crédits prévisionnels votés pour le budget principal en 2009 représentait près de 113 M€.

	Budget primitif	Décision modificative n° 1	Décision modificative n° 2	TOTAL
Section d'investissement	33 929 000 €	13 681 800 €	684 500 €	48 295 300 €
Section de fonctionnement	63 543 000 €	1 153 000 €	- 120 000 €	64 576 000 €
<b>CUMUL</b>	<b>97 472 000 €</b>	<b>14 834 800 €</b>	<b>564 500 €</b>	<b>112 871 300 €</b>

## I – L'EXECUTION BUDGETAIRE :

Elle se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	48 295 300 €	32 128 037,77 €	9 608 600 €
Dépenses d'investissement	48 295 300 €	35 234 076,30 €	9 608 600 €
<b>Solde d'investissement</b>		<b>- 3 106 038,53 €</b>	
Recettes de fonctionnement	64 576 000 €	65 599 909,15 €	
Dépenses de fonctionnement	64 576 000 €	60 168 665,04 €	
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>		<b>5 431 244,11 €</b>	
Résultat antérieur reporté		1 000 000,00 €	
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>		<b>6 431 244,11 €</b>	
<b>Résultat net de clôture</b> (investissement + fonctionnement)		<b>3 325 205,58 €</b>	

### 1. La section de fonctionnement

La réalisation des dépenses de fonctionnement est la suivante :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Dépenses réalisées</u>
dépenses réelles	: 58 146 K€	56 544 K€
dotations aux amortissements	: 2 460 K€	2 456 K€
écritures de cession (675 et 676)	: -	1 169 K€
virement section investissement	: 3 970 K€	<i>(résultat prévisionnel)</i>
<b>Total</b>	<b>: 64 576 K€</b>	<b><u>60 169 K€</u></b>

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2009 s'élèvent à **60,2 M€**.

Le taux de réalisation des principaux chapitres budgétaires est le suivant :

- achat et charges externes : 96 %
- charges de personnel : 99 %
- subventions et contributions obligatoires : 99 %
- frais financiers : 92 %
- ensemble des dépenses réelles : 97 % (contre 98 % au C.A. 2008).

Les dépenses réelles représentent 56,5 M€, en augmentation de 2,2 % par rapport à 2008 (55,3 M€). La répartition par chapitre budgétaire correspond aux grands postes de dépenses suivants :

- les charges de personnel s'élèvent à 29,9 M€ contre 27,8 M€ en 2008. Cette évolution importante s'explique par l'intégration, en 2009, des contrats d'engagement des toreros et novilleros pour un montant de 1,3 M€. A périmètre constant, la progression des charges de personnel ressort à 3 % (3,3 % en 2008).

- les « charges à caractère général » (achats, fluides et charges externes) totalisent 14,1 M€, soit un niveau inférieur au C.A. 2008 (14,6 M€) compte tenu du changement d'imputation des contrats des professionnels taurins. A périmètre constant, leur évolution est de 2,6 %.

- les subventions et contributions obligatoires s'élèvent à 9,4 M€, soit le même montant que celui constaté au C.A. 2008, avec notamment 2,3 M€ pour la subvention d'équilibre du CCAS, 4,9 M€ pour les subventions aux associations, 0,6 M€ pour le financement des syndicats intercommunaux et 0,7 M€ pour les contributions obligatoires en matière scolaire.

- les charges financières sont en baisse de 10 %, en raison du très faible niveau des taux variables ; leur montant est de 2,3 M€ contre 2,6 M€ en 2008.

- les charges exceptionnelles restent à un niveau faible, soit 0,4 M€ (0,2 M€ en 2008).

- le chapitre 014 « atténuation de produits » correspond au reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme : 0,18 M€, en hausse de 40 % suite au relèvement des tarifs votés par le Conseil municipal.

- les dotations aux provisions : 0,1 M€, correspondant à une dotation complémentaire pour créances non recouvrées.

Les dépenses d'ordre, ne se traduisant par aucun décaissement, s'élèvent à 3,6 M€ (2,6 M€ en 2008). Elles correspondent aux dotations aux amortissements des biens meubles et de certains immeubles productifs de revenus pour 2,4 M€ (2 M€ en 2008) et aux écritures liées à des cessions de bâtiments, de terrains ou de matériels pour 1,2 M€ (cf. comptes 675 : valeur comptable des éléments d'actifs cédés et 676 : plus-value).

#### **Les recettes de fonctionnement :**

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Recettes réalisées</u>
recettes réelles hors cessions	: 63 176 K€	64 031 K€
produits de cessions (775 et 776)	: -	1 169 K€
recettes d'ordre	: 400 K€	400 K€
résultat reporté 2008	: 1 000 K€	-
<b>Total</b>	<b>: 64 576 K€</b>	<b><u>65 600 K€</u></b>

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **65,6 M€**.

Les recettes réelles représentent globalement 64,8 M€ contre 61,7 M€ en 2008.

Hors produits de cessions, les recettes réelles s'établissent à 64 M€ contre 61,1 M€ en 2008, soit une évolution de 4,7 %. Le taux de réalisation (recettes réalisées / crédits votés) est de 101 % cette année, contre 100 % en 2008.

- Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 22,8 M€, en progression de 5,2 % par rapport à l'an dernier (21,6 M€). Cette évolution s'explique par la revalorisation annuelle des valeurs locatives par la loi de finances de l'Etat (2,5 %), par l'augmentation des taux d'imposition communaux (1 % pour la taxe d'habitation et 2 % pour le foncier bâti) et également par l'élargissement des bases d'imposition (+ 0,7 % pour la taxe d'habitation et + 1,6 % pour le foncier bâti).

- L'Attribution de compensation et la Dotation de solidarité communautaire correspondent toutes deux à un reversement d'une partie de la taxe professionnelle perçue par la Communauté d'agglomération. Elles totalisent 14,1 M€, soit une évolution de 3 % par rapport à 2008.

- Les autres taxes constituent la fiscalité « indirecte », dont le produit représente globalement 2,4 M€, en baisse de 4,5 % (- 0,1 M€). Il convient de souligner que la forte diminution enregistrée pour la taxe additionnelle aux droits de mutation (1,1 M€, soit -0,4 M€) a été compensée en bonne partie par l'accroissement du produit des autres taxes : taxe sur l'électricité (840 K€, soit + 77 K€), taxe de séjour (177 K€, soit + 50 K€) et taxe sur les terrains devenus constructibles (188 K€, perçue pour la première fois en 2009).

- Les dotations versées par l'État totalisent 11,4 M€ (10,7 M€ en 2008). Cette évolution exceptionnelle de 6,2 % résulte de l'accroissement de la population légale bayonnaise, qui a eu pour conséquence une revalorisation substantielle de la Dotation globale de fonctionnement (9,9 M€, soit + 0,45 M€) et de la Dotation nationale de péréquation (424 K€, soit + 220 K€).

Les compensations fiscales, versées par l'État en contrepartie d'allègements d'impôts décidés au niveau national, sont en revanche en diminution de 7,6 % et représentent 1,95 M€ contre 2,1 M€ en 2008.

- La tarification des services et l'utilisation du domaine public se traduisent par une recette de 7,6 M€, en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent (+ 0,75 M€). Les principaux postes de recettes sont la billetterie des arènes : 2,1 M€ (+ 0,3 M€) ; les droits de stationnement sur voirie : 1,5 M€ (+ 0,4 M€) ; la facturation des cantines et garderies : 1,1 M€ (+ 0,1 M€ car davantage de repas servis) ; les crèches municipales : 0,9 M€ (idem 2008) ; les redevances d'occupation du domaine public communal : 1,17 M€ (- 4 %).

- Le montant des subventions et participations reste au même niveau que l'exercice précédent, soit 1,8 M€. Pour l'essentiel, ces financements proviennent de la Caisse d'allocations familiales pour 0,8 M€ (contrat enfance, contrat temps libre et espace socioculturel municipal), du Conseil général pour 0,5 M€ (notamment plaine d'Ansot et compensation du transfert des ex-routes départementales) et de l'État pour 0,3 M€ (notamment politique de la Ville et ANRU).

- Les « autres produits de gestion courante » (essentiellement les loyers perçus) s'élèvent à 0,7 M€ et sont en progression de 8 %, notamment en raison d'une facturation plus importante pour les arènes et de la conclusion d'un bail commercial pour le bar du trinquet Saint-André.

Les recettes d'ordre correspondent aux travaux d'investissement réalisés en régie : leur montant est de 0,4 M€ contre 0,3 M€ en 2008.

Compte tenu d'un résultat antérieur reporté de 1 M€, le résultat cumulé de fonctionnement ressort à 6,4 M€, supérieur de 1,3 M€ au résultat 2008 et de 2,4 M€ à la prévision budgétaire (*cf. ligne « virement à la section d'investissement » dans le document budgétaire*).

## **2. La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent globalement à 32,1 M€ (34,8 M€ en 2008), hors solde reporté de l'exercice 2008 (3 M€). Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 7,2 M€ (4,6 M€ en 2008)

- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris les travaux en régie) : 16,3 M€, soit un niveau moindre que celui de 2008 (22,2 M€).

Elles comprennent également :

- des opérations dites « patrimoniales » : 0,9 M€ (dépense d'ordre avec une recette en contrepartie pour un montant équivalent, par exemple comptabilisation des legs d'œuvres d'art) ;
- les travaux effectués pour le compte de tiers : 5,3 M€ (4,6 M€ pour travaux de confortement du pont Mayou et 0,7 M€ pour le solde du Restaurant universitaire) ;
- des opérations de gestion de dette : 1,8 M€ (remboursements temporaires sur emprunts « revolving » permettant d'économiser des frais financiers – recette d'un montant équivalent) ;
- des opérations diverses pour 0,6 M€.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de consommation des crédits votés est de 64 %, inférieur aux exercices précédents (entre 70 et 76 %). De ce fait, les dépenses reportées sur 2010 représenteront un volume plus élevé que l'an dernier, soit 9,6 M€ contre 6,9 M€.

La présentation par fonction qui figure dans le document budgétaire permet d'identifier la répartition des dépenses d'équipement par secteur d'activité :

- 0,3 M€ dans le domaine scolaire, avec notamment le remplacement de la couverture de l'école maternelle des Arènes, la réfection de sanitaires de l'école primaire Jacques Laffitte, la rénovation de la conciergerie de l'école primaire Jules Ferry et la poursuite du remplacement des appareils de chauffage de l'école primaire Brana ;
- 1,5 M€ pour les activités culturelles, avec principalement l'aménagement de la salle de spectacle « Luna Negra » (0,2 M€) et les travaux du nouveau Muséum d'histoire naturelle (0,9 M€) ;
- 0,7 M€ pour la construction de la Bibliothèque universitaire (solde des paiements) ;
- 3,8 M€ au titre des équipements sportifs : réalisation de la nouvelle tribune au stade Jean Dager (1,1 M€), début des travaux du nouveau Centre aquatique (1,4 M€), réfection de la toiture du complexe Sainte-Croix (0,2 M€, solde en 2010) et 0,2 M€ pour le site Lauga (travaux d'homologation de la salle Lauga et démolition de Lauga 2) ;
- 0,9 M€ au titre de la vie sociale, avec essentiellement 0,8 M€ pour les travaux de la salle l'Albizia ;
- 5 M€ au titre des espaces publics, avec notamment la poursuite des travaux du quai Resplandy (1,8 M€), le début des travaux de réaménagement des espaces Nord Jouandin (0,5 M€) et la première phase d'aménagement du square du Marquisat (0,2 M€) ;
- 0,9 M€ pour le gros entretien et la mise aux normes des autres bâtiments municipaux (diagnostics énergétiques, accessibilité handicapés, mise en conformité chaufferies et ascenseurs...) ;
- 0,7 M€ pour les acquisitions foncières, dont 0,3 M€ pour des locaux Place Montaut et 0,2 M€ pour la propriété Bellecave ;

- 0,6 M€ pour les subventions d'équipement : 0,4 M€ aux propriétaires privés pour les réhabilitations d'immeubles, 0,1 M€ à la Scène nationale pour le renouvellement du matériel scénique du Théâtre et 0,1 M€ à la Communauté d'agglomération pour l'enfouissement des conteneurs.

Le financement de ces dépenses a été réalisé de la manière suivante :

- emprunt :	4 M€	(10,9 M€ en 2008),
- subventions :	6 M€	(4,1 M€)
- ressources propres (Fonds de compensation de la TVA, Taxe locale d'équipement et divers) :	6,7 M€	(4,1 M€)
- autofinancement net :	0,7 M€	(1,6 M€)
- produits des cessions :	0,8 M€	(0,6 M€).

Il convient de souligner le niveau particulièrement élevé des subventions reçues des différents co-financeurs, de même que le montant important des ressources propres, s'expliquant par un double versement du Fonds de compensation de TVA dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Le recours à l'emprunt ne représente ainsi que 25 % des dépenses d'équipement.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées se traduit par un solde négatif de 3,1 M€ (idem 2008), qui n'est pas significatif en soi dans la mesure où il est largement compensé par le résultat de la section de fonctionnement.

L'addition du résultat de fonctionnement cumulé (6,4 M€) et du solde d'investissement (- 3,1 M€) constitue le « résultat net de clôture » du Compte administratif. Il s'élève à 3,3 M€ au 31 décembre 2009, soit une progression de 1,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

## **II – LA SITUATION FINANCIERE :**

### **L'endettement**

Le capital de la dette au 31 décembre 2009 est de 65,7 M€ contre 68,9 M€ fin 2008, soit une diminution de l'encours de 3,2 M€ :

- ⇒ le capital remboursé (hors remboursements temporaires sur contrats revolving) est de 7,2 M€, dont 5 M€ d'amortissement « normal » et 2,13 M€ pour le solde du prêt souscrit pour l'acquisition de l'immeuble Cassin ;
- ⇒ un seul nouvel emprunt a été souscrit en cours d'exercice, auprès de Dexia Crédit local : prêt de 6 M€ sur une durée de 20 ans, à taux variable : Euribor 3 mois + marge de 0,55 %, mobilisé à hauteur de 4 M€ seulement sur l'exercice 2009.

La structure de la dette est la suivante : les emprunts à taux fixe représentent 58 % de l'encours de la dette (61 % fin 2008), les contrats indexés sur livret A 14 % (idem) et les contrats à taux variable 28 % (25 % fin 2008). L'encours de la dette comprend un seul emprunt dit « structuré », d'un montant de 2,4 M€ au 31 décembre 2009 et d'une durée résiduelle de 18 ans, de type taux fixe à barrière (*le taux payé à chaque échéance dépend du niveau de l'Euribor 12 mois*). Ce prêt représente moins de 4 % de l'encours global.

Compte tenu du très faible niveau des taux variables, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 3,01 % contre 3,84 % fin 2008 ; la durée résiduelle est de 12 ans et 9 mois.

L'annuité de la dette (remboursement « normal » du capital et intérêts, y compris ceux de la ligne de crédit de trésorerie) payée en 2009 s'élève à 7,4 M€, contre 7,2 M€ en 2008 ; son paiement mobilise 11,4 % des recettes réelles de fonctionnement, soit une charge comparable à celle constatée au niveau national (11,7 %).

### **L'autofinancement**

Les comptes 2009 font apparaître une forte hausse de la capacité d'autofinancement brute (CAF brute, calculée hors produits de cession), qui ressort à 7,9 M€ contre 6,1 M€ à la clôture 2008. Elle représente 173 € par habitant, soit un niveau supérieur de 30% à la moyenne des villes de même taille.

La capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire l'autofinancement réellement disponible, s'élevait à 1,6 M€ en 2008. Pour 2009, elle s'établit à 0,7 M€ en prenant en compte la totalité du capital remboursé ou, de manière plus significative, à 2,8 M€ en excluant le solde du prêt relatif à l'immeuble Cassin (2,13 M€) dans la mesure où il s'agit d'une opération exceptionnelle.

Compte tenu de la diminution de la dette et de l'accroissement de l'autofinancement, le ratio de désendettement (dette / CAF brute) diminue sensiblement et s'élève à 8,3 années, contre 11,2 en 2008.

Je vous propose d'élire notre président de séance en vertu de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et d'approuver le compte administratif 2009 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant, conformément à l'article L.2121-31 du CGCT.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.  
M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Compte administratif 2009 – Budget annexe de l'eau.

L'exécution budgétaire 2009 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, tous les montants ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	5 577 200 €	3 561 547,79 €	555 800 €
Dépenses d'investissement	5 577 200 €	3 621 989,78 €	555 800 €
<b>Solde d'investissement</b>		<b>- 60 441,99 €</b>	
Recettes de fonctionnement	9 589 000 €	9 116 383,11 €	
Dépenses de fonctionnement	9 589 000 €	8 319 609,84 €	
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>		<b>796 773,27 €</b>	
Résultat antérieur reporté		75 000,00 €	
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>871 773,27 €</b>	
<b>Résultat net de clôture</b> (investissement + fonctionnement)		<b>811 331,28 €</b>	



En section d'exploitation, les dépenses s'élèvent à 8,3 M€ contre 7,9 M€ en 2008, soit une augmentation globale de 5 %.

- Hors redevances reversées à la Communauté d'agglomération et à l'Agence de l'eau, les charges à caractère général représentent 918 K€, en progression d'environ 20 % par rapport à 2008 (765 K€). Cette hausse s'explique par un volume plus important de travaux d'investissement réalisés par les équipes de la régie, se traduisant par un achat de matériaux très supérieur à l'an dernier (+ 126 K€, soit + 45 %).

L'évolution des autres dépenses d'exploitation est limitée à 2,3 %.

- Les charges de personnel s'élèvent à 1,4 M€, en progression de 8 % par rapport à l'an dernier, correspondant au renforcement de l'effectif du service (36 postes pourvus au 31 décembre 2009 contre 34 fin 2008).

- Les dotations aux amortissements et provisions totalisent 0,6 M€ (idem 2008).

- Suite à la mobilisation d'un emprunt de 2,4 M€ en 2008, les frais financiers atteignent 146 K€ contre 43 K€ en 2008.

- Les autres charges s'élèvent à 329 K€ (85 K€ en 2008) : 118 K€ pour les créances irrécouvrables et 211 K€ pour les charges exceptionnelles, dont 182 K€ d'annulation de titres sur exercices antérieurs, étant rappelé que ces différentes créances étaient provisionnées.

Le montant des produits d'exploitation s'établit globalement à 9,1 M€ contre 8,6 M€ au C.A. 2008, soit une évolution de 5,6 %.

Hors redevances, produits exceptionnels et reprises sur provisions, le chiffre d'affaires propre à la régie est identique à celui réalisé en 2008, soit 3,5 M€. Il se ventile de la manière suivante :

- facturation aux usagers : 3,21 M€ contre 3,14 M€ en 2007, soit une évolution de 2,3% ;

- vente « en gros » aux syndicats intercommunaux : 60 K€ contre 91 K€ ;

- travaux de branchements : 272 K€ contre 315 K€.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'améliore et atteint 0,8 M€ contre 0,7 M€ en 2008. En termes financiers, la capacité d'autofinancement brute reste à un niveau important, soit 1,3 M€ (idem 2008).

En section d'investissement, les dépenses d'équipement payées s'élèvent à 3 M€ (2,8 M€ en 2008), avec notamment 1,6 M€ pour le nouveau château d'eau du Prissé, 1,1 M€ pour le renouvellement de canalisations (dont 0,6 M€ pour la canalisation de distribution de l'avenue de la Légion Tchèque et 0,2 M€ pour la suppression des branchements plomb) et 0,1 M€ pour l'aménagement du périmètre de protection des captages.

Ces dépenses ont été financées par autofinancement pour 1 M€ (CAF brute 1,15 M€ – remboursement du capital 0,14 M€) et par emprunt pour 2,4 M€. L'encours de la dette de ce budget annexe atteint ainsi 5,7 M€ à la clôture de l'exercice.

L'addition du résultat cumulé de fonctionnement (872 K€) et du solde d'investissement (-60 K€) constitue le résultat net de clôture du Compte administratif, soit 811 K€ (405 K€ en 2008), qui traduit un accroissement du fonds de roulement.

Je vous propose d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe de l'eau ci-joint et tel que présenté ci-avant, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Compte administratif 2009 – Budget annexe des parcs de stationnement.

L'exécution budgétaire 2009 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, tous les montants ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	2 817 000 €	2 816 948,14 €	
Dépenses d'investissement	2 817 000 €	990 603,88 €	325 200 €
<b>Solde d'investissement</b>		<b>1 826 344,26 €</b>	
Recettes de fonctionnement	2 954 000 €	2 761 464,03 €	
Dépenses de fonctionnement	2 954 000 €	2 761 464,03 €	
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>		<b>0 €</b>	
<b>Résultat net de clôture</b> (investissement + fonctionnement)		<b>1 826 344,26 €</b>	

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2,76 M€ contre 2,66 M€ en 2008, soit une progression globale de 3,6 % (+ 102 K€).

Cette évolution correspond essentiellement à celle des charges à caractère général, qui représentent 792 K€, en hausse de 14 %, en raison des coûts de maintenance (+ 34 K€) et de réparation (+ 57 K€), notamment suite à des sinistres.

L'augmentation des dotations aux amortissements (+ 38 K€) est compensée par la baisse des frais financiers (- 41 K€, soit - 11 %), tandis que les charges de personnel (924 K€), sont en très légère baisse (-1 %).

Les recettes propres d'exploitation (parcs bâtis et parcs à barrières) atteignent 2,47 M€, en augmentation de 0,16 M€ (+ 7 %) par rapport à 2008, ce qui correspond quasiment au montant retenu lors de l'élaboration du B.P.

La différence entre les recettes et les charges d'exploitation se traduit par un déficit (théorique) de 0,23 M€, moindre que celui de l'an dernier (0,32 M€). L'équilibre budgétaire est réalisé par une reprise partielle du produit des amendes de police pour 0,23 M€ ; le résultat de fonctionnement est donc nul.

Les dépenses d'investissement se situent au même niveau qu'en 2008, soit 0,5 M€ de travaux de gros entretien dans les différents parcs et 0,3 M€ pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement totalisent 2,8 M€, avec 1 M€ pour le produit des amendes de police (idem 2008), 0,69 M€ pour les dotations aux amortissements et 1,2 M€ de solde antérieur reporté (excédent 2008).

La section d'investissement dégage ainsi un solde positif de 1,8 M€, qui permettra notamment d'autofinancer les dépenses reportées en 2010 (0,3 M€), ainsi que les nouveaux travaux à intervenir en 2010.

La dette de ce budget annexe s'élève à 7,5 M€ à la clôture de l'exercice.

Enfin, il est précisé qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation des résultats, dans la mesure où le résultat de fonctionnement de ce budget est nul.

Je vous propose d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe des parcs de stationnement ci-joint et tel que présenté ci-avant, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Compte administratif 2009 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

L'exécution budgétaire 2009 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, tous les montants ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé
Recettes de fonctionnement	11 600 €	3 243,00 €
Dépenses de fonctionnement	11 600 €	160,00 €
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>		<b>3 083,00 €</b>
Résultat antérieur reporté		11 620,52 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement (= résultat net de clôture)</b>		<b>14 703,52 €</b>

Ce petit budget annexe ne comprend qu'une section de fonctionnement. Seules quelques écritures ont été passées en 2009, se traduisant par un solde de 3 083 €.

Le résultat cumulé atteint 14 703,52 €, qui permettra de financer ultérieurement une 2<sup>ème</sup> tranche de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Je vous propose d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement non collectif ci-joint et tel que présenté ci-avant, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.  
M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers – Année 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Conformément à la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 08 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, le bilan contient deux parties : I. Acquisitions et II. Cessions. Chaque partie comporte deux sous-parties, avec A. Acquisitions d'immeubles / acquisitions de droits réels immobiliers et B. Cessions d'immeubles / cessions de droits réels immobiliers. Toutes les catégories de transactions sont présentées selon les thèmes suivants : développement de l'habitat, rénovation du centre urbain, activités économiques, service public, et divers.

Conformément aux textes susvisés, le bilan des opérations immobilières porte sur les transactions ayant fait l'objet d'une délibération au cours de l'année n – 1 (soit 2009) lesquelles ne sont pas, à ce jour, nécessairement concrétisées.

En application de ces dispositions, il vous est proposé de délibérer sur le bilan ci-après :

## **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS – ANNEE 2009**

### **A. ACQUISITIONS D'IMMEUBLES**

#### **a. Développement de l'habitat**

**1.** Promesse synallagmatique d'acquisition à titre onéreux à la S.C.I BP (La Poste Immobilier) de la parcelle cadastrée BH 314 sise boulevard Alsace Lorraine, avec clause de substitution au profit de l'opérateur retenu.

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009 (n° 15).

But : permettre, dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Belfort, la réalisation d'un parking public assorti d'une opération immobilière privée.

Prix : 550 000 €.

Total des acquisitions « développement habitat » : 550 000 €.

#### **b. Rénovation du centre urbain**

**1.** Acquisition à titre onéreux à la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (C.A.B.A.B.) du lot 13 sis dans l'immeuble 28, rue Victor Hugo.

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2009 (n° 26).

But : démolir à terme ce logement en vue de la création d'un espace en cœur d'îlot conformément à la servitude de démolition inscrite en partie arrière de l'immeuble au plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre ancien.

Prix : 8 366,17 € (dont 3 100 € pour le prix d'acquisition 4 533,44 €, et 732,73 € pour le remboursement des frais d'avocat et de notaire ainsi que l'ensemble des frais liés à la préemption).

Total des acquisitions « rénovation centre urbain » : 8 366,17 €.

#### **c. Activités économiques**

**1.** Acquisition à titre onéreux à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne de locaux artisanaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis place Montaut (parcelles cadastrées BX 452, 453 et 454p).

Délibération du conseil municipal du 27 mars 2009 (n° 24).



**But** : développer un pôle d'animation artisanale nécessaire à la revitalisation de la place Montaut.

**Prix** : 337 502,17 € hors taxes (190 €/m<sup>2</sup> environ).

Total des acquisitions « activités économiques » : 337 502,17 € H.T.

d. Voirie

**1.** Acquisition à titre onéreux dans le cadre d'un échange (voir ci-annexé II. CESSIONS, d. n° 1, Voirie) à la société Boncolac d'un terrain sis chemin de Cazenave (de 257 m<sup>2</sup>) cadastré AK 707.

Délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2009 (n° 25).

**But** : dans le cadre de la participation pour voirie (P.V.R.) instaurée sur la zone industrielle de Saint-Etienne par délibération du 23 octobre 2008, il convient d'acquérir les terrains permettant la viabilisation des unités foncières destinées à recevoir des activités économiques.

**Prix** : 10 280 € (soit 40 € le m<sup>2</sup> environ).

Soulte due par la ville de Bayonne de 8 600 € en contrepartie de la cession de la parcelle AK 704 (de 42 m<sup>2</sup> à 40 € le m<sup>2</sup>).

**2.** Acquisition à la CABAB à titre onéreux de la parcelle cadastrée BN 117 sise à l'angle de la rue Maledaille et de l'avenue de la Légion Tchèque constituant l'emplacement réservé n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Délibération du conseil municipal du 27 mars 2009 (n° 27).

**But** : élargir l'avenue de la Légion Tchèque.

**Prix** : 264 600 € + montant des frais de préemption acquittés lors de la première transaction.

**3.** Acquisition à titre gratuit au syndicat des copropriétaires de la résidence « Les terrasses de Beyris » d'une parcelle cadastrée CV 418 et portant sur 75 m<sup>2</sup> environ.

Délibération du conseil municipal du 04 juin 2009 (n° 28).

**But** : élargir la voirie de l'avenue Hiriart.

**Prix** : Gratuit.

**4.** Acquisition à titre onéreux au syndicat des copropriétaires de la résidence NAGUSIAK d'un terrain sis 25, avenue de la Légion Tchèque pour une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup>.

Délibération du conseil municipal du 04 juin 2009 (n° 29).

**But** : aménager la voirie.

Prix : 1 284 € (107 € le m<sup>2</sup>).

**5.** Acquisition à titre gratuit à la C.A.B.A.B. des parcelles cadastrées CE 29 , 30, 31 et 32 (pour 911 m<sup>2</sup>) sises avenue du capitaine Resplandy.

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2009 (n° 24).

But : permettre à la commune de Bayonne d'acquérir la maîtrise foncière des terrains sur lesquels elle a réalisé une zone de stationnement constituant une dépendance de la voirie routière.

Prix : euro symbolique.

**6.** Acquisition à titre gratuit à l'association libre du lotissement GUYENNE & GASCOGNE des parcelles cadastrées CE 165 (9 m<sup>2</sup>), CE 166 (5 m<sup>2</sup>), CE 172 (83 m<sup>2</sup>), CE 174 (466 m<sup>2</sup>) et CE 183 (682 m<sup>2</sup>) sises sur l'emprise de l'ancien chemin Pé de Navarre.

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2009 (n° 25).

But : permettre à la commune de Bayonne de détenir la maîtrise foncière de ces terrains dans la mesure où d'une part, la voie de desserte concernée est de fait affectée à la circulation publique et où, d'autre part, cette voirie fera l'objet d'un classement ultérieur dans le domaine public.

Prix : euro symbolique.

**7.** Acquisition à titre onéreux à Madame LEON de la parcelle cadastrée AW 169 (1 090 m<sup>2</sup>) sise avenue du 14 avril.

Délibération du conseil municipal du 23 juillet 2009 (n° 27).

But : réaliser un nouvel aménagement des espaces nord de l'avenue de Jouandin, avec notamment la construction d'un nouveau carrefour giratoire à l'aplomb du bâtiment n° 5 des résidences BREUER.

Prix : 31 610 € (29 €/m<sup>2</sup>).

**8.** Acquisition à titre onéreux au département des Pyrénées Atlantiques (dans le cadre d'un échange, voir II. CESSIONS, d. Voirie, n° 2), des parcelles cadastrées CE 18 et CE 19, d'une superficie totale de 2 668 m<sup>2</sup> sises entre l'impasse Gayon et la salle Napoléon.

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009 (n° 48).

But : permettre la création d'une bretelle d'échange entre l'avenue Resplandy et l'avenue d'Aquitaine, conformément aux dispositions de l'emplacement réservé n° 49 prévues au P.L.U.

Prix : 350 000 €.

Soulte de 90 000 € environ à la charge de la commune de Bayonne (en contrepartie de la cession au département des Pyrénées Atlantiques de terrains sis avenue Mounédé pour un montant de 260 000 € environ).

9. Acquisition à titre onéreux au syndicat des copropriétaires dans le cadre d'un échange de terrains (voir II. CESSIONS, d. Voirie, n° 3) d'une partie de la parcelle cadastrée CE 13 (137 m<sup>2</sup> environ) sise impasse de Gayon.

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009 (n° 49).

But :

a. permettre à la commune de Bayonne, dans le cadre de la requalification de l'avenue Resplandy, et plus particulièrement avec la création d'un giratoire, de condamner le débouché de l'impasse de Gayon et de raccorder celle-ci au giratoire en empruntant l'allée de desserte du parc de stationnement reconfiguré pour l'occasion ;

b. aménager l'ancien débouché de l'impasse privée en contact avec l'avenue Resplandy lequel sera aménagé en cheminement piétonnier inaccessible aux véhicules et fera l'objet d'un futur classement dans le domaine public communal.

Prix : 13 700 €.

Soulte de 3 900 € à la charge de la commune de Bayonne (acquisition de 137 m<sup>2</sup>, environ à 100 € le m<sup>2</sup>, soit 13 700 €, en contrepartie de la cession de 137 m<sup>2</sup>, environ 72 € le m<sup>2</sup>, soit 9 864 €).

Total des acquisitions « voirie » : 671 474 €

e. Service public

néant.

f. Divers

néant.

## B. ACQUISITIONS DE DROITS REELS IMMOBILIERS

Néant.

**TOTAL DES ACQUISITIONS IMMEUBLES + DROITS REELS IMMOBILIERS**  
**1 567 342,34 €**

## II. CESSIONS

### A. CESSIONS D'IMMEUBLES

#### a. Développement de l'habitat

**1.** Vente au groupe NEXITY des parcelles cadastrées BH 297 (285 m<sup>2</sup>) et BH 298 (230 m<sup>2</sup>) situées respectivement au 16 et au 18, rue de Belfort.

Délibération du conseil municipal du 04 juin 2009 (n° 24) <sup>(1)</sup>

But : construire un programme immobilier à dominante de logements.

Prix : 540 000 €

**2.** Cession à titre onéreux à la société BOUYGUES des parcelles cadastrées AD 82, 83, 85 et 118 (pour une superficie totale de 24 330 m<sup>2</sup>) situées avenue du docteur Camille Delvaile (site des sœurs blanches).

Délibération du conseil municipal du 27 août 2009 (n° 1) <sup>(2)</sup>

But : construire un programme immobilier de 129 logements collectifs répartis en 6 bâtiments de deux niveaux et 18 logements individuels.

Prix : 3 000 000 €

Total des cessions « développement de l'habitat » : 3 540 000 €

#### b. Rénovation du centre urbain

**1.** Cession à titre onéreux à l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) des lots de copropriété n° 1, 2, 3 et 4 situés 27, rue Maubec.

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009 (n° 14).

But :

a. démolir l'immeuble et procéder à la réalisation d'espaces publics en coeur d'îlots conformément à l'emplacement réservé n° 56 inscrit au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

b. réaliser un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Bayonne.

Prix : 122 210 € (dont 109 800 € correspondant à la valeur du bien et 12 410 € au remboursement de divers frais de première instance).

Total des cessions « rénovation centre urbain » : 122 210 €

(1) Délibération annulée et remplacée par celle du 18 février 2010 (n° 11) pour un nouveau prix de 440 000 €.

(2) Délibération annulée et remplacée par celle du 18 février 2010 (n° 10) pour un nouveau prix de 2 550 000 €.

c. Activité économique

**1.** Cession à titre onéreux à Monsieur et Madame ANTUNES de l'immeuble bâti sis 1, chemin de Sainsontan.

Délibération du conseil municipal du 27 mars 2009 (n° 3).

But : création de deux commerces au rez-de-chaussée de l'immeuble (salon de coiffure et plats à emporter), et de locaux à usage d'habitation au 1<sup>er</sup> étage permettant aux exploitants de deux commerces de concilier vie privée et vie professionnelle avec à terme le projet de création d'emplois.

Prix : 300 000 € (dont il convient de déduire 13 000 € d'honoraires de négociation de l'agence immobilière).

**2.** Cession à titre onéreux à la C.A.B.A.B. des parcelles cadastrées AN 12 (1 088 m<sup>2</sup>) et AN 13 (252 m<sup>2</sup>) situées rue de la Cale.

Délibération du conseil municipal du 22 octobre 2009 (n° 29).

But : permettre à C.A.B.A.B., dans le cadre de sa compétence communautaire en matière d'activités économiques de procéder à l'aménagement cohérent de cet ensemble.

Prix : 53 600 € (40 € le m<sup>2</sup>).

Total des cessions « activité économique » : 353 600 €

d. Voirie

**1.** Cession à titre onéreux dans le cadre d'un échange, (voir I. ACQUISITIONS, d. voirie, n° 1), à la société BONCOLAC d'un terrain sis chemin de Cazenave, cadastré AK 704 (42 m<sup>2</sup>) dans le cadre de l'aménagement de cette voie.

Délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2009 (n° 25).

But : permettre à la société BONCOLAC d'étendre le bâtiment existant avec sa reconstruction au même endroit.

Prix : 1 680 € (40 € / m<sup>2</sup>).

Soulte de 8 600 € au profit de la société BONCOLAC en contrepartie de la vente à la commune de Bayonne de la parcelle cadastrée AK 707 de 257 m<sup>2</sup> au prix de 40 € / m<sup>2</sup> (soit 10 880 € - 1 680 € = 8 600 €).

**2.** Cession à titre onéreux au département des Pyrénées Atlantiques dans le cadre d'un échange, (voir I. ACQUISITIONS, d. voirie, n° 10) d'une partie de la parcelle cadastrée AV 77 (pour 2 000 m<sup>2</sup> environ) située en bordure de l'avenue de Mounédé.

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009 (n° 48).

But : permettre au conseil général des Pyrénées Atlantiques l'aménagement d'un parc de stationnement, indispensable au fonctionnement de la Maison de la Solidarité Départementale.

Prix : 260 000 €.

Soulte de 90 000 € environ à la charge de la commune de Bayonne (en contrepartie de la cession au département des Pyrénées Atlantiques de terrains sis avenue Mounédé pour un montant de 260 000 € environ).

**3.** Cession à titre onéreux au syndicat des copropriétaires de la résidence « Domaine de Gayon » dans le cadre d'un échange (voir I. ACQUISITIONS, d. voirie) d'une partie de la parcelle cadastrée CE 18, sise avenue du capitaine Resplandy.

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2009 (n° 49).

But : réaménager les emprises foncières mitoyennes de la copropriété « Domaine de Gayon », et celles de la Ville de Bayonne dans le cadre de la requalification de l'avenue du capitaine Resplandy.

Prix : 9 864 €.

Soulte de 3 900 € à la charge de la commune de Bayonne (en échange de l'acquisition d'un montant de 137 000 €).

**4.** Cession à titre onéreux au département des Pyrénées Atlantiques d'une partie des parcelles cadastrées CT 266 (pour 38 m<sup>2</sup>) et CT 364 (pour 1 268 m<sup>2</sup>) sises avenue du Maréchal Soult.

Délibération du conseil municipal du 22 octobre 2009 (n° 30).

But : élargir la voirie de la R.D. 810 (ex-route nationale 10).

Prix : 66 570 €.

Total des cessions « voirie » : 338 114 €

e. Service public

**1.** Cession complémentaire à titre onéreux à l'Office 64 de l'Habitat d'une partie de la parcelle cadastrée CI 179 sise secteur du Prissé, pour une superficie d'environ 323 m<sup>2</sup>.

Délibération du conseil municipal du 4 juin 2009 (n° 25).

But : optimiser l'organisation des futures constructions à proximité du site où doit être construit le nouveau siège social de l'Office 64 de l'Habitat ainsi que l'aménagement extérieur.

Prix : 9 690 € environ (30 € / m<sup>2</sup>).

Total des cessions « service public » : 9 690 €

d. Divers

néant.

Total des cessions « activité économique » 0 €

TOTAL DES CESSIONS D'IMMEUBLES : 4 363 614 €

**B. CESSIONS DE DROITS REELS IMMOBILIERS**

a. Développement de l'habitat

néant.

b. Rénovation du centre urbain

néant.

c. Activité économique

néant.

d. Voirie

néant.

e. Service public

**1.** Bail à construction au profit du Comité Côte Basque Landes de Rugby, d'une durée de 80 ans, portant sur un terrain d'environ 2 145 m<sup>2</sup> et reposant pour partie sur la parcelle cadastrée CM 93, sise avenue Raoul Follereau.

Délibération du conseil municipal du 04 juin 2009 (n° 26).

But : permettre au Comité Côte Basque Landes de Rugby de construire son siège social en vue d'assurer ses missions dans de bonnes conditions.

Prix : redevance annuelle de 6 920 €.

Total des cessions « service public » : 6 920 €

f. Divers

**1.** Bail à construction au profit de l'association SUERTE, pour une durée de 30 ans, portant sur la parcelle cadastrée AT 254 (5 000 m<sup>2</sup>) située rue de Bécadine.

Délibération du conseil municipal du 04 juin 2009 (n° 27).

But : permettre à l'association SUERTE, dans le cadre de sa mission d'aide aux adolescents en difficulté, d'édifier un ensemble immobilier en vue de lui permettre de développer ses activités.

Prix : redevance annuelle de 4 920 € (révisable annuellement en fonction de l'évolution du taux directeur de l'Objectif Nationale des Dépenses d'Assurance Maladie (O.N.D.A.M.).

Total des cessions « divers » : 4 920 €

TOTAL DES DROITS REELS IMMOBILIERS : 11 840 €

**TOTAL DES CESSIONS D'IMMEUBLES + DROITS REELS IMMOBILIERS**  
**4 375 454 €**

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Compte de gestion 2009.

Le compte de gestion de l'exercice 2009 a été établi par le Trésorier municipal. Il constitue le bilan comptable de la Ville et présente ainsi une image de la situation financière et patrimoniale du budget principal et des budgets annexes, au 31 décembre 2009. Ce compte de gestion est identique au compte administratif, pour la partie budgétaire ; il le complète également, dans la mesure où il retrace les stocks d'immobilisations, ainsi que les comptes de tiers (fournisseurs et clients) et les comptes financiers.

Au 31 décembre 2009, le bilan comptable synthétique du budget principal de la Ville est le suivant (en milliers d'euros, K€) :

<b>Actif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Passif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
			Fonds propres	279 136	297 373
			Emprunts (hors I.C.N.E.)	68 880	65 705
			Dépôts - cautionnements	70	69
<b><i>Sous-total Actif immobilisé</i></b>	<b>345 745</b>	<b>359 085</b>	<b><i>Sous-total Ressources stables</i></b>	<b>348 086</b>	<b>363 147</b>
Actif circulant	10 159	19 609	Ressources d'exploitation	11 051	17 370
Trésorerie	3 233	1 823			
<b>Total</b>	<b>359 137</b>	<b>380 517</b>	<b>Total</b>	<b>359 137</b>	<b>380 517</b>

L'augmentation de l'actif immobilisé net de la Ville, entre 2008 et 2009 est de 13,3 M€ ; elle résulte de 17,3 M€ d'acquisitions et de travaux réalisés en 2009, diminués des amortissements et des cessions d'actifs. L'encours de la dette au 31 décembre 2009 s'établit à 65,7 M€ et représente 18 % de l'actif immobilisé (20 % en 2008) ; par ailleurs, le rapport entre l'encours de la dette et les fonds propres est de 22 % (25 % en 2008).

Le fonds de roulement, calculé par différence entre ressources stables et actif immobilisé, ressort à 4,1 M€ (2,3 M€ l'an dernier) tandis que le bas de bilan dégage un besoin en fonds de roulement de 2,2 M€ (différence entre ressources d'exploitation et actif circulant). De ce fait, le montant de la trésorerie au 31 décembre s'établit à 1,8 M€, étant rappelé que la ligne de crédit est systématiquement remboursée en totalité à cette date.

Les comptes de gestion des trois budgets annexes qui suivent (présentés en milliers d'euros : K€) n'appellent pas d'observation particulière.

<b>Bilan comptable synthétique Budget annexe de l'eau (en K€ HT)</b>					
<b>Actif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Passif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
			Fonds propres	16 199	16 996
			Emprunts (hors I.C.N.E.)	3 428	5 678
<b><i>Sous-total Actif immobilisé</i></b>	<b>19 164</b>	<b>21 863</b>	<b><i>Sous-total Ressources stables</i></b>	<b>19 627</b>	<b>22 674</b>
Actif circulant	1 823	2 242	Ressources d'exploitation	1 360	1 431
<b>Total</b>	<b>20 987</b>	<b>24 105</b>	<b>Total</b>	<b>20 987</b>	<b>24 105</b>

<b>Bilan comptable synthétique</b>					
<b>Budget annexe des parcs de stationnement (en K€ HT)</b>					
<b>Actif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Passif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
			Fonds propres	16 926	17 652
			Emprunts (hors I.C.N.E.)	7 829	7 482
<b><i>Sous-total Actif immobilisé</i></b>	<b>23 542</b>	<b>23 321</b>	<b><i>Sous-total Ressources stables</i></b>	<b>24 755</b>	<b>25 134</b>
Actif circulant	1 320	2 074	Ressources d'exploitation	107	261
<b>Total</b>	<b>24 862</b>	<b>25 395</b>	<b>Total</b>	<b>24 862</b>	<b>25 395</b>

<b>Bilan comptable synthétique</b>					
<b>Budget annexe de l'assainissement non collectif (en K€ HT)</b>					
<b>Actif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Passif</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
			Report à nouveau	12	14
<b><i>Sous-total Actif immobilisé</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b><i>Sous-total Ressources stables</i></b>	<b>12</b>	<b>14</b>
Actif circulant	12	14	Ressources d'exploitation	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>14</b>

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, je vous demande d'approuver les comptes de gestion 2009 établis par Monsieur le Trésorier municipal, annexés à la présente délibération, et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 – Budget principal.

Suite à l'approbation du compte administratif 2009 du budget principal, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement. Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour le budget principal, le résultat cumulé de fonctionnement est de 6 431 244,11 € que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

- 3 106 038,53 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

- 2 325 205,58 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de pouvoir financer d'éventuelles dépenses complémentaires dans le cadre de la décision modificative n°1 et/ou de réduire l'inscription d'emprunts ;
- 1 000 000 € en report à nouveau (recette de fonctionnement).

Je vous demande d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que détaillée ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 – Budget annexe de l'eau.

Suite à l'approbation du compte administratif 2009 du budget annexe de l'eau, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement. Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour le budget annexe de l'eau, le résultat cumulé de fonctionnement est de 871 773,27 €, que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

- 60 441,99 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

- 736 331,28 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de pouvoir financer d'éventuelles dépenses complémentaires dans le cadre de la décision modificative n°1 et/ou de réduire l'inscription d'emprunts ;
- 75 000 € en report à nouveau (recette de fonctionnement).

Je vous demande d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'eau telle que détaillée ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

Suite à l'approbation du compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement non collectif, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement. Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour le budget annexe de l'assainissement non collectif, le résultat cumulé de fonctionnement est de 14 703,52 €, que je vous propose d'inscrire en report à nouveau, dans la mesure où il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement.



Je vous demande d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement non collectif.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Dématérialisation des pièces comptables – Convention avec la Direction générale des finances publiques et la Chambre régionale des comptes.

Le Trésor public a engagé, au niveau national, une campagne de dématérialisation des pièces comptables transmises par les collectivités locales aux trésoreries municipales : mandats de paiement, titres de recettes et pièces justificatives associées (délibérations, marchés publics, factures, baux, etc). L'enjeu est d'importance, puisqu'on estime que le volume annuel de ces documents représente un milliard de feuilles A4.

Pour l'instant, un nombre limité de collectivités locales (200 environ) pratique effectivement cette dématérialisation, la mise en œuvre se faisant sur la base du volontariat. Nous avons été incités par le Trésorier municipal à nous associer à cette démarche, étant rappelé que les bulletins de paye sont déjà dématérialisés depuis trois ans. Il a semblé pertinent de répondre positivement à cette incitation, en limitant son champ d'application aux recettes dans un premier temps, ce qui représente environ 15 000 feuilles par an. La Ville de Bayonne sera ainsi la première collectivité locale du département à pratiquer la dématérialisation.

Ce recours à la procédure de dématérialisation décrite ci-dessus nécessite la conclusion d'une convention entre les trois parties contractantes : la ville de Bayonne, le Trésorier principal municipal après avis favorable du représentant de l'Administration générale des finances publiques dans le département des Pyrénées-Atlantiques et la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine. Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre correspondante ainsi que les avenants ultérieurs, qui concerneront l'extension de son champ d'application.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Subvention de fonctionnement du FISAC – Reversement à l'Office de commerce.

La subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) destinée au financement de la deuxième tranche de l'opération urbaine de dynamisation du commerce bayonnais (2009-2011) vient d'être notifiée. Elle s'élève à 469 059 € dont 241 559 € au titre des dépenses de fonctionnement.

La Ville qui assure la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération a chargé l'Office de commerce de Bayonne de la mise en œuvre de la quasi totalité des actions en matière de fonctionnement. Ainsi, le montant prévisionnel de subvention revenant à l'Office de commerce s'élève à 227 225 €.

Je vous propose en conséquence :

- d'approuver le principe du reversement par la commune à l'Office de commerce de Bayonne de la subvention du FISAC, dans la limite du dernier montant visé ci-dessus,

sous réserve de la réalisation des actions éligibles et au vu des justificatifs de dépenses présentés par l'association ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention triennale de financement actant ce dispositif.

Adopté à la majorité.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Création de la Commission extra-municipale de la Participation Citoyenne.

Par délibération en date du 25 mars 2010, la Ville de Bayonne a adopté la Charte de la Participation Citoyenne

Celle-ci prévoit la création d'espaces de concertation entre élus et habitants, dont une Commission extra-municipale de la Participation Citoyenne, composée à parité de sept élus et de sept citoyens membres de la délégation citoyenne et co-présidée par un(e) élu(e) et un(e) citoyen(e).

Il est ainsi proposé que la Commission extra-municipale de la Participation Citoyenne soit composée des membres suivants :

en qualité de citoyens :

- Véronique WAGNER
- Michel DAMESTOY
- Daniel ETCHETO
- Isabelle BRUNET
- Christian RISPAL
- Dominique BOURDIL
- Alain ESMIEU

en qualité d'élus :

- Martine BISAUTA
- Maryline CHEVREL
- Sophie CASTEL
- Philippe ESCAPIL-INCHAUSPE
- Colette CAPDEVIELLE
- Jérôme AGUERRE
- Georges BARRERE

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer la Commission extra-municipale de la Participation Citoyenne ;
- de valider sa composition.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Causse présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE - SYNDICAT MIXTE DE LA NIVE MARITIME** – Adoption des nouveaux statuts.

Le comité syndical du Syndicat mixte de la Nive Maritime a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 4 mars 2010 la modification de ses statuts. Ces derniers sont aujourd'hui soumis à notre approbation, la commune de Bayonne étant membre dudit syndicat.

Comme le détaillent les documents joints (projet de statuts et note explicative de synthèse), il s'agit d'une évolution d'importance pour ce syndicat, portant sur :

- la redéfinition de l'objet du syndicat, ainsi que de son périmètre d'intervention. Les compétences sont élargies afin de prendre en considération les voies vertes existantes ou en projet sur les deux rives de la Nive, l'entretien des berges sur ce même linéaire, les aménagements liés à la pêche de loisirs, la protection des zones humides en lit majeur ou encore la lutte contre les plantes invasives ;



- la représentation de chaque collectivité membre constituée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical ;
- les participations financières des collectivités qui sont fixées pour chaque compétence par l'application de clefs de répartition.

Les statuts modifiés du syndicat sont ceux d'un syndicat mixte « à la carte », conformément aux dispositions de l'article L. 5212-16 du code général des collectivités territoriales. La commune de Bayonne sera adhérente à l'ensemble des compétences du syndicat.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir adopter les nouveaux statuts du Syndicat mixte de la Nive Maritime, dans la forme jointe au présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat – Règlement des droits de succession du legs Howard-Johnston sous forme de dation d'œuvres d'art - Réalisation des titres bancaires et transfert des comptes de la succession.

Le legs de Madame Howard-Johnston au musée Bonnat que vous avez accepté dans la séance du 25 mars 2010 vient enrichir considérablement le patrimoine de la ville de Bayonne.

En raison d'importants frais afférents à ce legs, je vous propose de demander à l'administration fiscale de régler les droits de succession dus par la ville de Bayonne, légataire universel de Madame Howard-Johnston, sous forme de dation d'œuvres d'art pour un montant de 2 650 000 €.

A cet effet, vingt-deux œuvres ont été sélectionnées dans l'ensemble du legs : dix-sept peintures, une aquarelle et un pastel de Paul Helleu, une huile et un pastel d'Eugène Boudin ainsi qu'une aquarelle de Giovanni Boldini. Elles sont toutes représentatives de l'esprit de la collection Howard-Johnston, du « style Helleu » qui caractérise l'élégance moderne et la grâce féminine, témoignages inoubliables de l'époque 1900 et de la société décrite par Marcel Proust.

Par ailleurs, pour procéder à la délivrance des legs particuliers prévus dans le testament, il est nécessaire que la ville de Bayonne procède à la réalisation des titres en dépôt dans les établissements bancaires situés en France ou à l'étranger. La ville de Bayonne doit également faire effectuer le transfert de l'ensemble des comptes bancaires de la succession sur le compte affecté à cet effet et institué à l'étude chargée de la succession (étude de Me Dassy).

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter de l'administration fiscale la possibilité, pour la ville de Bayonne, de régler les droits de succession relatifs à ce legs sous forme de dation à l'Etat des œuvres retenues, dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- à demander à l'Etat de décider du dépôt desdites œuvres au Musée Bonnat ;
- à faire procéder à la vente des titres bancaires attachés à la succession et à affecter le produit de ces ventes sur le compte correspondant ;
- à faire procéder au déblocage des comptes bancaires dépendant du legs et à leur transfert sur le compte de la succession ;
- à missionner Me Dassy pour effectuer l'ensemble de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat - Prêt d'une œuvre au Castel Sismondo de Rimini (Italie).

Les Fondations Cassa di Risparmio et Linea d'Ombra Libri organisent une exposition intitulée « Parigi, Glianni Maravigliosi, Impressionismo contro Salon » au Castel Sismondo de Rimini (Italie) du 23 octobre 2010 au 27 mars 2011.

Pour cette exposition, elles sollicitent du musée Bonnat le prêt de l'œuvre suivante :

Léon BONNAT  
« Portrait de Mademoiselle Franchetti »  
Huile sur toile  
Dimensions : 89 x 65 cm  
N° inventaire : CM. 2651  
Valeur assurance : 80 000 € (quatre vingt mille euros)

Je vous propose :

- d'accepter ce prêt étant entendu que les frais de transport, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par les Fondations Cassa di Risparmio et Linea d'Ombra Libri, dans les conditions déterminées par la Direction des musées de France dans le cadre des prêts inter-musées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation du don d'un portrait de Camille Delvaille signé Achille Zo par Monsieur Denis Marx.

Natif de Saint-Esprit, Achille Zo a peint le portrait de nombreux amis de ce quartier tels que Paul Furtado, Gustave Marqfoy ou Camille Delvaille, membres de vieilles familles juives de Bayonne.

De toutes ces personnalités, Camille Delvaille est sans doute le plus attachant : médecin, membre influent de la communauté juive, il a donné à son activité scientifique, politique et sociale une dimension universelle. Président du Consistoire de Bayonne de 1895 à 1904, il est élu conseiller municipal de Bayonne de 1870 à 1900, deuxième adjoint en 1881 et devient également le co-fondateur avec Gersam Léon de la Société de bienfaisance de la jeunesse israélite et d'une société de Secours mutuel.

Au nom de ses frères et de lui-même, Monsieur Denis Marx souhaite faire don au Musée Basque de ce portrait de Camille Delvaille datant de 1881 et dont la valeur d'assurance a été fixée à dix mille euros (10 000 €).

Compte tenu de l'investissement de ce dernier au sein de la communauté juive de Saint-Esprit mais aussi de son engagement politique et citoyen à Bayonne, ce tableau trouvera une place légitime dans la salle du musée dédiée à l'histoire des Juifs de Bayonne.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, je vous demande de bien vouloir :

- accepter ce don pour le Musée Basque qui a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission scientifique régionale des musées de France le 9 avril 2010 ;
- de remercier au nom de la municipalité les généreux donateurs.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation du don de gravures signées Bernard Picard par Madame Hayman-Fabius.

Graveur au burin, graveur sur bois, dessinateur et miniaturiste, Bernard Picard, huguenot, quitte la France en 1709 pour les Pays-Bas où il peut pratiquer la religion réformée. Installé à Amsterdam, il y produit un art conforme au goût hollandais pour la précision voire la minutie et toujours avec une virtuosité technique qui annonce l'esprit du 18<sup>ème</sup> siècle. Synthétisant les goûts français et hollandais, il est le représentant le plus remarquable de la gravure hollandaise de ce siècle.

Les cinq planches, proposées en don par Madame Hayman-Fabius, sont tirées de l'ouvrage « Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde », publié à Amsterdam de 1723 à 1743. Leur valeur d'assurance s'élève à dix mille euros (10 000 €). Ces œuvres, dont chacune illustre deux fêtes juives séfarades en Hollande (Amsterdam et La Haye), sont ainsi intitulées : « Le son du cor au premier jour de l'an » et « Le Chipur ou le jour du pardon » pour la première ; « L'examen du levain pour le pain levé » et « Le repas de Pâques chez les Juifs portugais » pour la deuxième ; « Simcha Tora ou joie pour la Loi » et « Manière de conduire les époux de la Loi chez eux » pour la troisième ; « Synagogue des Juifs portugais à La Haye, les prêtres descendants d'Aron donnant la bénédiction au peuple » et « Manière d'exposer la Loi au peuple » pour la quatrième ; « Procession des palmes chez les Juifs portugais » et « Repas des Juifs pendant la Fête des tentes » pour la cinquième.



Ces gravures illustrent tout particulièrement l'histoire de la communauté juive de Bayonne. En effet, se sentant dans l'obligation jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle de dissimuler localement leurs pratiques religieuses, les Juifs bayonnais officialisaient à Amsterdam leurs mariages célébrés selon les rites juifs. Toutefois, à partir de 1673, la communauté juive du quartier Saint-Esprit se dote officiellement d'un rabbinat qui célèbre alors les mariages juifs en bonne et due forme, les rituels observés à Bayonne étant identiques à ceux remis à l'honneur depuis plus d'un siècle dans les Pays-Bas protestants. Le voyage nuptial à Amsterdam perd en conséquence son caractère obligatoire.

Ainsi, ces œuvres trouveront tout naturellement leur place au Musée Basque, dans la salle dédiée aux Juifs de Bayonne et à proximité du portrait d'Auguste Furtado peint par Hélène Feillet et donné au musée par Mme Hayman-Fabius au cours de l'été 2009.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, je vous demande donc de bien vouloir :

- accepter ce don pour le Musée Basque qui a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission scientifique régionale des musées de France le 9 avril 2010 ;
- de remercier au nom de la municipalité la généreuse donatrice.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de moules à pelote par Monsieur Jean-Paul Mendiharat.

Monsieur Jean-Paul Mendiharat a repris en 1888 l'activité de Léon Mendiague, successeur de Jean Mendiague et dernier fabricant de pelote installé à Bayonne. Héritant ainsi du matériel utilisé par ses prédécesseurs, Monsieur Mendiharat remplaça alors les anciens moules en bois par des moules en aluminium tout en conservant les anciens datés des années 1930 à 1980.

Ces moules, correspondant à différentes tailles de pelote, furent prêtés en partie au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne en 1998 pour l'exposition « Pilota Gogoan ». Monsieur Mendiharat souhaite aujourd'hui faire don au musée de trente de ces moules et de quatre plaques en métal utilisées comme intermédiaires entre la presse et le moule. Leur valeur d'assurance totale s'élève à trois mille quatre cents euros (3 400 €).

Utilisés à Bayonne pour la fabrication d'objets emblématiques de la culture basque, témoignage d'un savoir-faire artisanal traditionnel qui s'est ensuite modernisé, ces objets trouveront toute leur place au Musée Basque.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, je vous demande de bien vouloir :

- accepter ce don pour le Musée Basque qui a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission scientifique régionale des musées de France le 9 avril 2010 ;
- de remercier au nom de la municipalité le généreux donateur.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'aide aux Acquisitions des Bibliothèques (FRAB).

Dans le cadre de l'enrichissement permanent de ses collections patrimoniales, la médiathèque a eu l'occasion d'acquérir, depuis août dernier, les documents suivants :

« La Samaritaine : évangile en trois tableaux en vers » d'Edmond Rostand, exemplaire dédié à Jean Lorrain. Illustration de Mucha.

Livre relié semi-cuir. Edition Fasquelle, 1897. 800,00 €

90 plaques (eaux-fortes), de Ferdinand Corrèges dessinateur et peintre bayonnais, représentant des vues de Bayonne, du Pays basque et des Landes à la fin du 19ème siècle.

5 400,00 €

Lettres et cartes autographes de Léon Bonnat : correspondance avec le peintre Charles Chaplin et son épouse.

Enchères Drouot. Gros et Delettrez, commissaires-priseurs.

875,00 €

Lot de livres illustrés par Maggie Salcedo (épouse d'André Salzedo, industriel céramiste de vieille souche bayonnaise). Elle a travaillé avec l'architecte Benjamin Gomez, décorant les somptueuses villas qu'il crée dans la région, en composant des panneaux muraux et des paravents aux motifs tirés du folklore et de la vie quotidienne basques.

1 059,00 €

---

pour un montant total de huit mille cent trente quatre euros TOTAL 8 134,00€

Ces acquisitions sont éligibles au fonds de concours commun à l'Etat et à la Région.

Dans ce cadre, il est précisé que la commune autorise gracieusement la diffusion sur Internet par l'association ECLA, (Ecrit, Cinéma, Livre et Audiovisuel en Aquitaine), missionnée par la Région et la DRAC, d'un choix de trois photographies numériques des ouvrages acquis avec l'aide du FRAB, dans les conditions suivantes : droits de représentation, de reproduction, de publication et de diffusion, sur tous supports et sous toute forme ; intégration à une base de données, par tout procédé, pour la durée de protection légale prévue par le code de la propriété intellectuelle et pour le monde entier, sur un site gratuit. Ces droits sont assortis d'une protection physique contre la reproduction, avec mention sur chaque image du nom de l'auteur ou de l'ayant droit.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide aux Acquisitions des Bibliothèques (FRAB), une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Les Chemins de l'Europe ».

Depuis son installation en 2008, dans ses nouveaux locaux place Marc Aubert, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) s'est vu confier des missions élargies à destination de la jeunesse bayonnaise.

Ainsi, le pôle Aide à l'initiative des jeunes est renforcé par une mission d'accompagnement de projets européens et à la mobilité européenne à travers les programmes « Jeunesse en action », « Service volontaire européen » et le développement des échanges transfrontaliers.

Pour ce faire, le BIJ bénéficie des compétences et de l'expertise de l'association « Les Chemins de l'Europe », reconnue dans ce domaine.

Ce partenariat, formalisé par la passation d'une convention entre la Ville de Bayonne et l'association précitée s'est révélé fructueux et conforme aux objectifs définis.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec l'association « Les Chemins de l'Europe » pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

**Séance du 27 mai 2010**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Prévention spécialisée – Convention avec le Conseil général et l'Association pour la Promotion Sociale et Professionnelle (APSP Prévention Spécialisée).

L'Association pour la Promotion Sociale et Professionnelle Prévention Spécialisée (anciennement Association Prévention Pays Basque) s'est vue confier par le Conseil général une mission de prévention spécialisée sur plusieurs communes du Pays Basque, dont Bayonne.

En effet, la loi du 06 janvier 1986 a transféré aux présidents des conseils généraux les compétences de l'aide sociale à l'enfance dont la prévention spécialisée est l'une des missions. Il est ainsi précisé dans les articles L.121-2 et L.221-1 du code de l'action sociale et des familles que le département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ».



La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma départemental « enfance famille » et, plus largement, dans les politiques sociale, urbaine, économique et culturelle du département. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les interventions concernent aussi bien la prévention de la maltraitance que des inadaptations sociales, mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elles prennent en compte les données des contextes départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique globale d'action sociale. Concrètement, les éducateurs de prévention vont vers les jeunes sur leurs lieux de rencontre, principalement dans la rue et sont, de ce fait, régulièrement appelés « éducateurs de rue ».

Le Conseil général a souhaité associer la Ville de Bayonne à la démarche de réflexion autour de l'intervention de l'APSP sur le territoire des quartiers bayonnais. Cette démarche partenariale est formalisée dans la convention, ci-annexée, qui définit les engagements des parties dans son article 5, parties qui conviennent de coordonner leurs efforts en faveur de la prévention sociale et éducative, la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le soutien aux familles en difficulté.

La présente convention sera complétée par des annexes, sous forme de contrats d'objectifs territoriaux, qui seront soumis ultérieurement à l'assemblée municipale pour approbation. Celles-ci sont en cours d'élaboration partenariale, en associant dans un diagnostic partagé l'Association, la Ville et le Conseil général.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée confiée par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à l'Association pour la Promotion Sociale et Professionnelle Prévention Spécialisée sur la commune de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Lozano présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Prévention collective – Convention attributive d'une participation financière du Conseil général à l'exécution des missions de l'Espace socio culturel municipal.

La mission de prévention du département se fonde sur le code de l'action sociale et des familles qui stipule (article L.121-2) : « dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs formes suivantes : des actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale, des actions dites de prévention spécialisée (...), des actions d'animation socio-éducative ».

La loi du 05 mars 2007 relative à la protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de cette mission confiée au président du Conseil général. Le ministère compétent précise qu'il s'agit d'abord de susciter une dynamique favorable au développement de l'enfant, d'élaborer avec lui et sa famille des réponses. La prévention est multidimensionnelle et globale et requiert en conséquence une complémentarité des acteurs et des actions. Ainsi, le département contribue au financement des structures d'animation socio-éducative qui accueillent de façon collective des préadolescents et des adolescents (12/18 ans) dans une logique d'écoute, d'échange, de prise en compte de leurs aspirations, de leurs projets, et de recherche de l'autonomie de chacun.

Les missions assurées par l'Espace socio culturel municipal en direction du public concerné participent largement à la mise en œuvre de cette politique de prévention sur le territoire de la commune de Bayonne. A ce titre, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques entend soutenir ces actions à travers un concours financier dont les modalités d'attribution sont fixées dans la convention ci-jointe.

Il est à noter que l'assemblée départementale a décidé, le 29 mars 2010, des nouvelles conditions de financement de la prévention collective auprès des jeunes. Il ne s'agira plus en effet, pour le Conseil général, de financer des postes comme auparavant, mais bien de contribuer à une mission clairement identifiée.

Aussi, d'ici fin 2010, en partenariat avec les structures concernées qui s'engagent à participer à ce travail, le département conduira une réflexion devant aboutir à la définition de plusieurs critères permettant la mise en place d'un nouveau mode de financement. Cette démarche permettra d'envisager un redéploiement des moyens sur le territoire départemental en fonction des priorités définies.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive d'une participation financière du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à la mission de prévention collective conduite auprès des jeunes par l'Espace socio culturel municipal. La présente convention est conclue pour une durée de trois ans (2010 – 2012).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Enfance et Jeunesse - Avenant au contrat éducatif local (CEL) pour l'année 2010.

La politique éducative de la Ville de Bayonne prend en compte les différents temps de vie des enfants : temps scolaire, périscolaire, extrascolaire. Le Contrat Educatif Local (CEL) conclu avec les services de l'Etat, constitue l'instrument privilégié de cette politique, qui s'appuie également sur le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le premier CEL bayonnais a été signé avec l'Etat en 2003, et a été renouvelé en 2006, formalisant l'engagement de ce dernier à soutenir méthodologiquement et financièrement un programme annuel d'activités promues par la Ville en faveur des enfants et des jeunes, notamment les opérations « Tickets Découvertes » et « Entre Fourchette et Couteau ». Le CEL permet également le versement de subventions du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) aux associations sportives bayonnaises proposant des temps de découverte de leurs pratiques au jeune public, dans le cadre des actions de la Ville. A travers le CEL, le soutien de l'Etat sur ces deux volets s'élève à un montant total de 9 700 €.

Au regard du bilan positif de l'ensemble des actions, le renouvellement du dispositif est proposé. L'avenant ci-annexé, prolonge le CEL pour l'année 2010, permettant de réaliser un diagnostic actualisé de l'offre éducative dans les champs de la jeunesse, de la culture et du sport. Cette démarche partenariale permettra une prise en compte de la réalité locale des questions d'éducation, et débouchera sur la détermination d'objectifs partagés en termes d'action et de leviers, définissant par là-même le Projet Educatif Global sur Bayonne. La Ville s'engage de plus par cet avenant à promouvoir une réflexion pour prendre en compte les besoins spécifiques du jeune public de la tranche d'âge 13-25 ans.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Educatif Local pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

**Séance du 27 mai 2010**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot – Tarifs afférents aux expositions, aux visites et à la boutique de la Maison des Barthes.

Dès le 5 juin prochain, le Muséum d'histoire naturelle ouvrira ses portes au public sur le site d'Ansot. Pour le meilleur accueil possible, la Maison des Barthes a également fait l'objet d'un nouvel aménagement comprenant des espaces d'accueil et d'exposition, ainsi qu'une petite boutique.

Les visites sont gratuites mais il sera proposé aux visiteurs de repartir avec un objet souvenir grâce à une vente d'articles en lien avec le site. En effet, les objets proposés à la vente ont été choisis au regard de leur rapport à la nature et à l'environnement, de leur qualité, de leur provenance, et de leur coût peu élevé.

Il peut être noté en particulier, que toutes les photographies présentées sous forme d'affiches ou de cartes postales ont été prises sur le site, ou encore que les figurines en terre cuite peinte sont fabriquées par une artiste locale en collaboration avec des naturalistes, afin de s'assurer de la justesse des représentations.

La liste des objets et de leur prix net de vente est indiquée dans le tableau ci-après :

**Boutique de la Maison des Barthes - Plaine d'Ansot**

Désignation des articles	Prix net de vente en euros	
<b>Affiches</b>		
Format A2 (60*42) - 6 séries photos G. Trunet	6,5	
Format A3 (42*30) - 6 séries photos G. Trunet	4	
<b>Cartes postales</b>		
Cartes postales - 12 séries photos G. Trunet	0,9	
<b>Carnets de coloriage</b>		
Carnets de coloriage (silhouettes animaux Muséum)	4,5	
<b>Livres</b>		
Petit Atlas éditions Delachaux	4,95	Arbres et arbustes ; Traces et indices d'animaux ;
		Reptiles et amphibiens ;
		Mammifères ; Oiseaux
		Insectes
Miniguides nature éditions Glénat	7,5	Animaux des forêts ; Fleurs des campagnes ;
		Oiseaux de France
Miniguides nature de terrain éditions Nathan	7,1	Mammifères sauvages de France ;
		Insectes ;
		Traces et empreintes
Guides complets éditions Nathan	21,4	Fleurs ; Oiseaux ; Papillons ; Arbres
Faune sauvage (albums enfants) éditions Hesse	11	Lièvre ; Chouette ; Renard ; Ours ; Gypaète
Oiseaux du bord de mer (albums enfants) éditions Hesse	11	Martin pêcheur ; Avocette ; Balbuzard ; Aigrette ; Cormoran
100 infos à connaître (albums enfants) éditions Piccolia	5	Les prédateurs ; Insectes et araignées ; La planète
		terre ; Les animaux nocturnes ; Reptiles et
		amphibiens ; Mammifères ; Ours ; Animaux en danger
La science interactive (livre + CDRom)	9,95	La planète verte ; L'or bleu
<b>Petites figurines en terre cuite peinte</b>		
<b>Mammifères</b>		
Renard	8,5	
Blaireau	10	
Vison	8,5	
Ecureuil	8,5	
Hérisson adulte	4	
Hérisson jeune	1,5	
<b>Oiseaux</b>		
Martin pêcheur	8	
Canard adulte	8	
Canard jeune	3	

Vautour	8,5
Chouette effraie	6
Grand duc	8,5
<u>Observateurs naturalistes</u>	10
<b>Appeaux</b>	
Canard	4
Petits oiseaux	3
Chouette hulotte	6
<b>Jeux de cartes</b>	
7 familles - Oiseaux des bois et des marais	6
7 familles - Arbres et arbustes	6

Par ailleurs, le pôle patrimonial et environnemental d'Ansot proposera régulièrement des expositions temporaires et des conférences.

Selon leur importance, et considérant au cas par cas les moyens mobilisés, leur accès sera gratuit ou payant, conformément à la grille tarifaire présentée ci-après :

<b>Public</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Adultes	Gratuit	Plein tarif : 2,50 €	Plein tarif : 4 €
Moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emplois.	Gratuit	Tarif réduit : 1,50 €	Tarif réduit : 2€

A titre d'exemple, le niveau 1 correspondrait à une exposition proposée par nos services à partir de pièces et panneaux existants ; une exposition de niveau 2 peut nécessiter des travaux de restauration ou d'installation importants ; une exposition de niveau 3 pourrait provenir d'un autre muséum et avoir à ce titre un coût d'emprunt et d'assurance.

Ce même principe est proposé pour les sorties naturalistes et ateliers destinés au grand public :

<b>Public</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Adultes	Gratuit	Plein tarif ½ journée : 3 € Plein tarif journée : 6 €	Plein tarif ½ journée : 5 € Plein tarif journée : 10 €
Moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emplois.	Gratuit	Tarif réduit ½ journée : 2 € Tarif réduit journée : 4 €	Tarif réduit ½ journée : 3,50 € Tarif réduit journée : 7 €

Le tarif est dans ce cas déterminé selon que l'activité a lieu sur site ou à l'extérieur avec l'organisation d'un déplacement, ou encore que l'animation est assurée par le personnel de la Direction du patrimoine naturel et environnemental ou par des animateurs scientifiques extérieurs.

Je vous propose d'accepter ces tarifs, et de valider leur application à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.





**Séance du 27 mai 2010**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Observatoire ornithologique plaine d'Ansot – Convention de partenariat pour la mise à disposition de jumelles.

L'observatoire ornithologique de la Plaine d'Ansot ouvrira en juin 2010.

Pour offrir une meilleure qualité d'observation au public, il est prévu de proposer en prêt des paires de jumelles adaptées aux visiteurs (modèles pour adultes, adolescents et enfants). Elles seront disponibles à l'accueil de la Maison des barthes, sur présentation d'une pièce d'identité.

La société Vittonatto Opticiens propose à la Ville de Bayonne, dans le cadre d'un partenariat, de mettre à notre disposition 3 lots de 5 paires de jumelles (adultes, adolescents et enfants).

Cette société se chargerait de la maintenance du matériel prêté et seule la responsabilité du matériel en cas de casse, perte ou vol, serait à la charge de la Ville.

Un tel partenariat permettrait de proposer en permanence des équipements optiques de qualité aux visiteurs.

Aussi, je vous propose d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

**Séance du 27 mai 2010**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Elaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. C'est un enjeu social et humain que les collectivités se doivent d'intégrer dans leurs politiques, ce qui est le cas depuis de nombreuses années pour la ville de Bayonne.

Parmi les nouvelles obligations, l'une d'elle impose aux communes, quelle que soit leur taille, d'élaborer un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). L'amélioration de l'accessibilité est en effet le gage de déplacements effectués en sécurité, et dans le confort, pour les habitants et les citoyens, notamment pour les personnes à mobilité réduite telles que les personnes handicapées, les personnes âgées, les parents avec leurs enfants en bas âge...

Dans ce cadre, le PAVE est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité,

leur chiffrage et leur programmation. Il doit donc être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité.

Par ailleurs, la réglementation prévoit que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées doit notamment être informée du lancement de la démarche de PAVE, puis de son avancement d'autant qu'elle peut être force de propositions au vu des représentants qu'elle réunit.

En terme d'opportunité, bien que le Plan de mise en accessibilité de la voirie soit une obligation réglementaire indépendante de la mise en accessibilité des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public), il est particulièrement pertinent d'imaginer une démarche conjointe afin d'assurer un lien entre le bâti et la voirie.

De plus, dans une logique de cohérence, il conviendra d'associer l'autorité organisatrice des transports (Syndicat Mixte des Transports en Commun) et de tenir compte du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (S.D.A.) qui est en cours d'élaboration.

Il est donc finalement proposé :

- de réaliser un état des lieux sur l'ensemble du territoire communal des cheminements piétons ;
- d'établir un diagnostic privilégiant les quartiers d'hypercentre et les zones desservant les équipements majeurs de la ville ;
- au vu des parcours existants qui ont été aménagés, des E.R.P. mis en accessibilité ainsi que du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports, d'établir une hiérarchisation des zones et parcours à aménager en concertation avec les associations d'handicapés ;
- d'effectuer un chiffrage par parcours et par zone ;
- au regard des coûts et de la hiérarchisation des zones ou des parcours, de rendre un arbitrage pour fixer la chronologie des travaux ;
- de fixer un budget annuel d'investissement pour la réalisation des travaux ainsi planifiés.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été tenue informée de cette méthodologie lors de sa réunion du 4 mai 2010.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Tarifs d'occupation ou d'utilisation du domaine ou d'équipements communaux.

Les différents tarifs d'occupation temporaire des domaines public ou privé de la commune ne prévoient pas certains cas de figure particuliers ; ils nécessitent quelques précisions et actualisations :

- Suppression de redevances qui ne sont plus appliquées car elles font double emploi avec d'autres :

Dépôt matériaux sur voirie au m <sup>2</sup> (dépôts interdits)	4,80 €
Occupation du domaine public au ml (voir tableau par détail)	5,20 €
Barriérage chantier ou divers (double avec clos palissade)	9,70 €
Baraques de chantier (se trouvent à l'intérieur d'un chantier)	69,50 €

- Création d'un tarif d'occupation du domaine public et ou des parcelles non bâties du domaine privé de Bayonne par des installations de chantier d'intérêt public :

Installation de chantier d'intérêt public au m <sup>2</sup> / mois	0,15 €
--	--------

- Application d'un tarif d'utilisation des réseaux communaux existants en le ramenant à 840 € au km/an en lieu et place d'un ancien tarif trop élevé qui conduisait les opérateurs à préférer réaliser de nouveaux travaux de pose de fourreaux à leur avantage, ce qui entraînait une ouverture des voiries, préjudiciable à la circulation publique et faisant double emploi avec les fourreaux disponibles :

Nouveau tarif : utilisation des réseaux communaux par km/an	840,00 €
---	----------

Il vous est proposé d'approuver les modifications apportées ainsi que le tableau ci-après mettant à jour l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

### **Tarifs d'occupation ou d'utilisation du domaine ou d'équipements communaux**

Désignations	Tarifs en euros TTC
<b>Droits de voirie</b>	
Droits fixes : autorisation de construction, délivrance d'alignement ou travaux sur construction en saillie (frais de dossier).	6,50
Occupation par des ouvrages fixes en surface ou en sous-sol du domaine public (conduites privées eau, électricité, constructions maçonnées, spots lumineux). Redevance annuelle composée : d'une part fixe..... complétée d'une part variable par m <sup>2</sup> de surface utilisée (projection verticale au sol)..... valeur minimale appliquée : 1 m <sup>2</sup> . en cas de canalisation, la largeur retenue est égale à celle de la canalisation augmentée de 20 cm de part et d'autre.	175,00 35,00
<b>Redevances mensuelles pour occupation temporaire des domaines public ou privé de la ville</b>	
Chantier clos par palissade, barriérage – le m <sup>2</sup>	6,50
Echafaudage sur pieds fixes – le ml	6,50
Monte-charge ou grue de chantier – l'unité	39,50
Benne - l'unité	46,50
Bungalow à usage commercial – le m <sup>2</sup>	2,20
Installation de chantier d'intérêt public – le m <sup>2</sup>	0,15

<b>Droits de passage des réseaux de télécommunications sur le domaine public routier</b>		
Artère principale : km/an		31,60
Réseaux aériens : par km de câbles entre supports		42,20
Ouvrages : par m <sup>2</sup> /an		21,10
Antenne de + de 12 m : par antenne		172,55
Antenne de + de 12 m : par pylône		345,10
<b>Utilisation par des tiers des artères souterraines communales</b>		
Utilisation des réseaux communaux par km/an		840,00

*NB : Pour les redevances mensuelles, chaque mois commencé est dû pour un mois entier.*

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Traitement des déchets urbains – Attribution du marché de mise à disposition de bennes, transport et valorisation des déchets.

Les déchets d'activité des services municipaux dénommés « déchets urbains » sont regroupés sur une plateforme de transfert rue de la Cale – zone artisanale Saint-Frédéric.

Ces déchets sont triés et déposés dans des bennes de grand volume puis transportés par une entreprise vers les différents centres de stockage ou de valorisation de déchets, conformément au plan d'élimination départemental des déchets.

Ainsi, la prestation de l'entreprise comporte :

- la mise à disposition de bennes ;

- le transport des déchets vers les centres de stockage des déchets « ultimes » ou vers les centres de traitement spécialisés des déchets « valorisables » à savoir le papier, le carton, le bois en mélange, les déchets industriels banals à trier et, ponctuellement, les déchets industriels et médicaux spéciaux ;
- la valorisation des déchets « valorisables » énumérés ci-dessus sachant que (la valorisation en compost des déchets verts et la valorisation en granulats de chaussée des déblais de route feront l'objet de deux autres marchés).

Afin de pourvoir aux besoins, un appel d'offres ouvert européen a été lancé sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 5 ans. Il est précisé que cette dernière a été retenue pour permettre l'amortissement des investissements réalisés et obtenir ainsi pour la commune des offres plus compétitives. Ainsi, les montants minimum et maximum totaux sont estimés respectivement à 200 000 € HT et 420 000 € HT.

En outre, le marché comporte une clause d'insertion sociale fixant un quota de 300 heures sur la durée totale du marché.

Après analyse des offres sur la base des critères de sélection des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 12 mai 2010, a retenu l'offre de la société Sita Sud-Ouest SA sur la base d'un montant du détail estimatif établi à 376 717,50 € HT pour 5 ans.

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ladite société le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Fournitures de câbles électriques, de lampes et d'appareils d'éclairage, de matériels et de composants électriques – Attribution des marchés.

Le montant des acquisitions de lampes d'éclairage et de matériels électriques par le magasin général et l'ensemble des services municipaux a atteint le seuil de mise en concurrence, ce qui a nécessité la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

Les achats seront effectués sur la base d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, sur catalogue, et décomposé en 3 lots dont les estimations annuelles figurent ci-après, exprimées en € HT :

Lot 1 - fourniture de câbles électriques -	27 000,00
Lot 2 - fourniture de lampes et d'appareils d'éclairage -	56 000,00
Lot 3 - fourniture de matériels et de composants électriques -	110 000,00

La durée du marché a été fixée à un an reconductible trois fois pour des périodes d'un an chacune.

Les prix proposés dans le détail estimatif sont ceux du catalogue fournisseur affectés du rabais que celui-ci aura proposé.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 4 mai 2010. Après analyse effectuée conformément aux critères de sélection des offres, elle a attribué les marchés de la manière suivante :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant du détail-estimatif remis par le candidat (en € HT) établi sur une base annuelle</i>
1	Fourniture de câbles électriques	Comptoir du Sud Ouest	15 276,11
2	Fourniture de lampes et d'appareils d'éclairage	Rexel France	53 611,37
3	Fourniture de matériels et de composants électriques	Rexel France	47 428,69

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les fournisseurs ci-dessus désignés, les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Toponymie – Dénominations de voies et lieux.

La présente délibération, sur propositions de la commission extra-municipale « patrimoine et toponymie » des 5 mars et 11 mai 2010, a pour objet d'attribuer un nom aux voies et aux lieux suivants :

Quartier Arrousets :

- carrefour giratoire à l'intersection du chemin de Pinède et du chemin de Sanguinat : « giratoire Robert et Carmen Pinède » (morts pour la France le 10 juin 1944)

Ecoquartier du Séqué :

- voies internes au projet du COL : « rue de la Chêneraie » et « rue de la Vigne »
- voie interne au projet de Procivis : « rue du Verger »

Site des sœurs blanches (ancienne école d'infirmières), quartier Saint-Bernard :

- voie interne du projet Bouygues Immobilier débouchant sur la rue Camille Delvaile : « rue des Sœurs Blanches »

Ilôt de la Monnaie, quartier Grand Bayonne :

- voie nouvelle entre les rues des Gouverneurs et de la Monnaie : « rue Aristides De Sousa Mendes » (1885-1954, consul du Portugal).

Je vous propose d'approuver ces dénominations.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** - Cession à la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz de la parcelle ZA 22, sise plaine d'Ansot.

Suite à l'opération de remembrement foncier intercommunal réalisée sur le territoire respectif des communes de Villefranque et de Bayonne, cette dernière est aujourd'hui propriétaire de la parcelle ZA 22, d'une surface de 16 295 m<sup>2</sup> située plaine d'Ansot.

Afin de maintenir une cohérence patrimoniale dans la gestion de cet espace naturel, il convient de rétrocéder cette emprise à la CABAB, propriétaire du tènement foncier.

Un accord est intervenu entre les parties pour une base de transaction au prix de 3 € le m<sup>2</sup> conformément à l'estimation des domaines en date du 12 avril 2010, faisant état d'un prix global de 48 885 €.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de ladite cession.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.



Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Acquisition pour l'euro symbolique à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne de parcelles sises avenue André Malraux.

L'Office public de l'habitat de Bayonne est propriétaire des parcelles AT 249 (995 m<sup>2</sup>), AT 250 (295 m<sup>2</sup>) et AT 253 (1m<sup>2</sup>) sises avenue André Malraux.

Celles-ci constituant uniquement un talus paysager, elles ont vocation à être entretenues par la ville. Ainsi, un accord est intervenu pour qu'elles soient cédées par l'OPH à la commune pour l'euro symbolique, les frais inhérents à cette opération étant à la charge de l'acquéreur.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ladite acquisition.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Association Patronage Laïque des Petits Bayonnais – Convention de mise à disposition d'un local sis avenue Cam de Prats.

La Ville de Bayonne porte une attention particulière à faciliter l'implantation de lieux permettant aux habitants des différents quartiers de Bayonne de se rencontrer.

C'est ainsi que la commune, bénéficiaire d'un bail à construction sur une partie de la parcelle CE 75 sise avenue Cam de Prats, y a fait édifier un nouveau préfabriqué (69 m<sup>2</sup>) destiné à remplacer le local anciennement utilisé par le club des jeunes (de 11 à 18 ans).

Cette structure est gérée et animée par l'association du Patronage Laïque des Petits Bayonnais avec l'intervention d'animateurs socio culturels qui agissent pour le compte de ladite association. Elle constitue un lieu de rencontres, de découvertes, d'enrichissement culturel non seulement pour les jeunes, mais aussi pour tous les habitants du quartier permettant de maintenir un lien social entre eux et de s'investir dans des projets communs.

Il convient en conséquence d'établir une convention de mise à disposition au profit de l'association du Patronage Laïque des Petits Bayonnais permettant de formaliser les conditions d'utilisation dudit local.

Compte tenu de l'objet et des missions de cette association, cette mise à disposition aura lieu à titre gratuit et sera d'une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

Je vous demande en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée reprenant les conditions de mise à disposition ci-dessus définies.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Caradoc - Exonération des loyers des années 2010, 2011 et 2012.

Dans le cadre de sa politique visant à faciliter l'hébergement en structure des personnes âgées, la commune de Bayonne a, par convention en date du 5 décembre 1996, mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), l'ensemble des biens immobiliers du château de Caradoc aux fins d'y gérer un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.)

En raison des charges supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de cet établissement et justifiées par la sécurité des résidents (renforcement des gardes de nuit et présence médicale le week-end notamment), le budget de l'E.H.P.A.D. a dû faire face à de nouvelles dépenses devenues difficiles à supporter.

Afin de ne pas pénaliser les résidents par une augmentation du prix de journée, nous avons autorisé par délibération du 4 juin 2009 la signature d'un avenant à la convention initiale pour exonérer le C.C.A.S, gestionnaire de la structure, de la perception du loyer en 2009, soit un montant total de 30 572,74 €.

En vue de pérenniser le bon fonctionnement dudit E.H.P.A.D, il convient d'établir aujourd'hui un second avenant permettant de reconduire l'exonération de loyer pour les années 2010, 2011 et 2012.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concerné sur la base du projet ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** - Lotissement du Petit Basque avenue Henri de Navarre – Autorisation de division du lot appartenant à l'indivision Ducassou/Hontabat.

La commune de Bayonne est propriétaire du lot n° 3 (cadastré AT 138) du lotissement visé en objet approuvé par arrêté préfectoral du 7 mars 1961 ; cette acquisition datant de 1967 avait été réalisée suite à l'exercice du droit de préemption dans le cadre du périmètre de la Z.U.P.

L'indivision Ducassou/Hontabat copropriétaire du lot n° 11 (cadastré AT 31) dudit lotissement souhaite aujourd'hui procéder à la division du lot susvisé afin de procéder à la mise en copropriété de la construction existante constituée de deux appartements bénéficiant d'accès indépendants.

Au regard des dispositions règlementaires s'appliquant au régime des lotissements, cette division nécessite l'autorisation de la commune de Bayonne en sa qualité de coloti.

Cette demande ne soulevant pas d'objection de notre part, je vous demande de bien vouloir autoriser la division du lot n° 11 du lotissement du Petit Basque.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER** - Propriété sise à l'angle de l'avenue de la Légion Tchèque et de la rue de Malledaille – Déclaration préalable – Permis de démolir.

Le plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne a prévu un emplacement réservé pour élargissement de voirie sur l'avenue de la Légion Tchèque, au bénéfice de la création de véritables trottoirs. Cet emplacement réservé concerne en particulier l'angle de l'avenue avec la rue de Malledaille.

Dans ce cadre et à l'occasion d'une déclaration d'intention d'aliéner, la Ville de Bayonne a fait usage de son droit de préemption et a acquis le 18 décembre 2009 la propriété Canada située au 26 rue de Malledaille, à l'angle de l'avenue Légion Tchèque, abritant deux logements superposés avec entrées indépendantes.

Pour améliorer la sécurité des piétons et la visibilité à proximité du carrefour, le logement situé au rez-de-chaussée sera partiellement démolit et des travaux de reprise de la façade mise à nue et du trottoir réalisés. A l'issue de ces travaux, le bâti restant sera destiné à être revendu.



Cette opération nécessite le dépôt d'une déclaration préalable intégrant le permis de démolir.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette démarche au nom de la Ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET VIE ASSOCIATIVE** – Adhésion de la Ville de Bayonne à l'association « Immeubles en Fête ».

Le vendredi 28 mai 2010 aura lieu la 10<sup>ème</sup> édition de la « Fête des voisins », devenue un évènement incontournable et grand vecteur de convivialité.

La Ville de Bayonne, soucieuse de cultiver le lien social dans les quartiers, souhaite, en 2010, devenir partenaire officiel de cette opération nationale, soutenue par l'Association des Maires de France, le Secrétariat d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, ainsi que l'Union Sociale pour l'habitat.

La Ville pourra ainsi prolonger la forte implication de l'Office Public de l'Habitat de Bayonne qui relaye localement la manifestation auprès de ses locataires, lesquels se retrouvent autour d'un apéritif, d'un buffet entre voisins, chacun apportant sa contribution.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter l'inscription de la Ville de Bayonne auprès de l'association « Immeubles en Fête » qui organise la « Fête des voisins » au niveau national ;
- à régler le montant du tarif de l'adhésion à l'association, pour l'édition 2010, soit 900 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RENOVATION URBAINE** – Centre communal d'action sociale – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du Foyer Soleil sur la résidence Breuer.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne et des travaux menés sur les résidences Breuer et plus particulièrement les pieds d'immeubles, il est prévu de repositionner le Foyer Soleil (actuellement sur le bâtiment n°1) sur le bâtiment n° 2.

Le CCAS, maître d'ouvrage, ne disposant pas de services techniques, a sollicité l'assistance des services de la Ville de Bayonne.

Les conditions de cette assistance sont définies dans la convention qui vous est soumise en annexe.

Je vous propose d'approuver les dispositions de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Doucet-Joyé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** – Modification du tableau des effectifs.

Je vous demande de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

- TRANSFORMATIONS DE POSTE :

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe,

- 1 poste de rédacteur en 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

- 1 poste d'agent de maîtrise principal en 1 poste de contrôleur de travaux
- 1 poste de technicien supérieur chef en 1 poste de technicien supérieur
- 1 poste de rédacteur en 1 poste d'attaché

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

**Séance du 27 mai 2010**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** - Convention de mise à disposition partielle de la Directrice adjointe de l'éducation et de la vie sociale auprès du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, chargé de missions de proximité en matière d'action sociale : diagnostiquer les besoins de la population, développer le partenariat local et prendre en charge la coordination des acteurs locaux, participer à l'établissement des droits à l'aide sociale, à la mise en œuvre des compétences du département en matière d'action sociale, gérer des établissements sociaux et médico-sociaux... Il est à cet égard l'outil de la commune pour mener une politique générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Dans un objectif de synergie et de coordination des actions, la ville a partiellement mis à disposition du CCAS, le Directeur de l'éducation et de la vie sociale qui en assure la direction générale.



Toujours, dans ce même souci, il convient aujourd'hui de poursuivre cette réorganisation des instances de l'action sociale communale afin de mener une politique encore plus intégrée et de rationaliser les missions assurées par les services de la ville et ceux du CCAS.

A cet effet, Madame Agnès Quesada qui occupe aujourd'hui les fonctions de Directrice adjointe du CCAS, sera nommée par voie de mutation, au 1<sup>er</sup> juin 2010, à la Ville de Bayonne. Elle occupera le poste de Directrice adjointe à la Direction de l'éducation et de la vie sociale, créé par délibération du 16 décembre 2009.

Elle sera chargée du suivi des activités relevant de la cohésion sociale. A ce titre, elle gèrera les dossiers de développement social urbain et de suivi d'associations à vocation sociale ; elle participera à des instances de dispositifs partenariaux (CLSPD, PLIE, CDDF, CUCS, PLH, ...). Elle coordonnera également les travaux de la Commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Ces missions la conduiront à intervenir directement à 50 % de son temps de travail au profit du CCAS en tant que Directrice de l'action sociale. Il est ainsi proposé que Madame Agnès Quesada soit mise à disposition du C.C.A.S. pour 50 % de son temps de travail, sur la base de la convention ci-annexée.

Je vous demande donc d'approuver le principe de cette mise à disposition partielle, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en précise les modalités juridiques, administratives et financières.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : SPORTS** – Pôle rugby athlétisme situé plaine des sports de La Floride - Convention financière avec la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du sport scolaire, universitaire et associatif, la Ville de Bayonne s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement et de restructuration de la plaine des sports de La Floride. Ce projet structurant permettra à terme de créer sur un même site quatre pôles sportifs performants autour des sports de salle, du rugby, du football et de l'athlétisme.

La première tranche de l'opération qui a démarré en 2009 et qui se poursuit en 2010 consiste en l'aménagement du pôle rugby et athlétisme comprenant :

- une piste d'athlétisme en synthétique 6 couloirs et ses aires de lancers et de sauts,
- un terrain de rugby central en synthétique,
- un terrain de rugby engazonné,
- les vestiaires et locaux affectés à ces activités.

Ce pôle, réalisé selon les recommandations des fédérations sportives concernées sera apte à accueillir des compétitions de niveau régional. Par ailleurs, un éclairage spécifique par projecteurs permettra le bon déroulement des entraînements nocturnes. Ces nouveaux aménagements viendront compléter ceux déjà mis à disposition des étudiants et lycéens, à savoir la halle universitaire et le gymnase Robert Caillou.

Le montant des études et des travaux relatifs aux années 2009 et 2010 est estimé à 2 800 000 € HT.

Ce pôle sportif figurant dans le projet de contrat d'agglomération 2009-2014, la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz participera au financement de cette première tranche à hauteur de 1 135 000 €.

Je vous propose d'approuver les termes de la convention financière correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : SPORTS** – SASP Aviron Bayonnais rugby pro – Convention de mise à disposition de locaux situés au stade Jean Dauger.

La SASP Aviron Bayonnais rugby pro souhaite regrouper l'ensemble de ses activités de préparation et d'organisation de rencontres agréées par la Fédération Française de Rugby, la Ligue Nationale de Rugby et l'European Rugby Cup.

C'est la raison pour laquelle, la ville de Bayonne consent à mettre à disposition de la SASP, pour son usage exclusif, les locaux du rez-de-chaussée de la tribune d'honneur (d'une superficie de 1 310 m<sup>2</sup>) et le local actuellement à usage de vestiaires situé au sud de cette tribune (d'une superficie de 342 m<sup>2</sup>) ainsi qu'une bande de terrain attenante d'une superficie de 125 m<sup>2</sup>.

Cette mise à disposition prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 12 ans moyennant une redevance annuelle de 56 460 € hors taxes conformément aux estimations des services fiscaux en date des 5 et 11 mai 2010.

Il est précisé que ces locaux constituent une dépendance du domaine public communal, ne pouvant faire l'objet ni d'une appropriation commerciale, ni d'une constitution de droits réels.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante ci-jointe,
- autoriser la SASP Aviron Bayonnais rugby pro à engager l'ensemble des démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux d'aménagement dans les espaces concernés.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **SYSTEMES D'INFORMATION** – Acquisition d'un progiciel de gestion de la relation avec le citoyen - Création d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Dans leurs relations avec les citoyens, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent sont aujourd'hui confrontées à des demandes de différentes natures, provenant de multiples canaux d'information et de communication : courrier traditionnel, courrier électronique, télécopie, téléphone ou demande directe auprès des guichets accueillant le public.

Dans ce cadre et ayant le souci d'améliorer encore la qualité du service rendu aux usagers, la Ville et le CCAS souhaitent mettre en œuvre un progiciel de gestion de l'ensemble de ces flux permettant un suivi en temps réel, de l'enregistrement de ces derniers jusqu'au traitement final dans les meilleurs délais.

Au-delà de l'acquisition du progiciel, les prestations attendues recouvrent la fourniture si nécessaire des outils manquants (modules complémentaires aux outils existants ou d'équipements nouveaux type scanner, etc ...), le paramétrage et la mise en œuvre de la solution retenue ainsi que la formation et la maintenance.

L'article 8 du code des marchés publics (CMP) prévoyant la possibilité de recourir à un « groupement d'achats ou de commandes » entre des collectivités et des établissements publics locaux, la Ville de Bayonne et le CCAS choisissent de recourir à cette formule, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité.

Aux termes de l'article 8, VII al. 2ème, le coordonnateur du groupement est chargé « de signer le marché ou l'accord-cadre, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement ». La consultation à lancer s'inscrivant dans ce cadre, la Ville de Bayonne assurera le rôle de coordonnateur. Le CCAS sera associé à toutes les étapes du dossier (notamment avec la présence d'une ou plusieurs personnes le représentant, compétente(s) en la matière), le contrat devant être signé et exécuté par la Ville de Bayonne, coordonnateur du groupement de commandes.

Compte tenu du montant estimé du marché, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure adaptée, les dépenses identifiables par structure, étant supportées par chaque entité à concurrence de ses besoins. De plus, au regard de la nature des besoins identifiés, le marché sera décomposé en une tranche ferme et des tranches conditionnelles.

Je vous propose en conséquence :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION** – Acquisition d'un progiciel de gestion du temps de travail - Création d'un groupement de commandes avec le CCAS.

La Ville dispose d'un outil de gestion du temps de travail des agents. Toutefois, sa configuration ne permet plus d'obtenir aujourd'hui toutes les informations attendues en termes d'administration des ressources humaines.

Dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information, il a donc été décidé de lancer une consultation visant à répondre à cette problématique. Outre l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail, les prestations attendues recouvrent la fourniture si nécessaire des périphériques de pointage et de contrôle d'accès, le paramétrage et la mise en œuvre de la solution retenue ainsi que la formation et la maintenance.



Il s'avère que le CCAS souhaite, pour les mêmes raisons, engager une démarche identique. L'article 8 du code des marchés publics (CMP) prévoyant la possibilité de recourir à un « groupement d'achats ou de commandes » entre des collectivités et des établissements publics locaux, la Ville de Bayonne et le CCAS choisissent de recourir à cette formule, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité.

Aux termes de l'article 8, VII al. 2ème, le coordonnateur du groupement est chargé « de signer le marché ou l'accord-cadre, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement ». La consultation à lancer s'inscrivant dans ce cadre, la Ville de Bayonne assurera le rôle de coordonnateur. Le CCAS sera toutefois associé à toutes les étapes du dossier (notamment avec la présence d'une ou plusieurs personnes le représentant, compétente(s) en la matière), le contrat devant être signé et exécuté par la Ville de Bayonne, coordonnateur du groupement de commandes.

Compte tenu du montant estimé du marché, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure adaptée, les dépenses identifiables par structure, étant supportées par chaque entité à concurrence de ses besoins.

Je vous propose en conséquence :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION** - Installation de micro-ordinateurs et acquisition de logiciels et d'équipements réseau – Signature des marchés.

La Ville de Bayonne et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) gèrent un parc informatique important qu'il est nécessaire de renouveler régulièrement.

Afin de maintenir un bon niveau de technicité et d'uniformiser les équipements et conformément à la délibération en date du 16 décembre 2009, un appel d'offres a été lancé en janvier 2010 avec pour objectif le renouvellement de micro-ordinateurs, de logiciels bureautiques, d'utilitaires et d'équipements de connectique réseau.

Cette consultation, décomposée en 5 lots, n'a pas pu être attribuée dans sa totalité, seul le lot correspondant à l'acquisition de micro-ordinateurs ayant pu l'être lors de la commission d'appel d'offres du 11 mars 2010. En effet, aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot traitant de l'acquisition de micro-ordinateurs pour les établissements scolaires, et les trois lots correspondant respectivement à l'installation des micro-ordinateurs, l'acquisition de logiciels et l'acquisition d'équipements réseau ont été déclarés infructueux ou sans suite.

Ainsi, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, il a été décidé de relancer la consultation en appel d'offres ouvert après révision du dossier de consultation uniquement pour les trois derniers lots indiqués ci-dessus, une procédure devant être lancée ultérieurement pour satisfaire les besoins des écoles.

Cette consultation vise à conclure trois marchés à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, d'une durée initiale de 10 mois à compter de leur notification, reconductibles deux fois par période d'une année.

Comme indiqué dans la convention conclue le 28 décembre 2009, les achats seront réalisés en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne pour les lots « installation de micro-ordinateurs » et « acquisition de logiciels ».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mai 2010 pour procéder au jugement des offres et a désigné les attributaires suivants :

Lots	Désignations	Attributaires désignés	Montants des détails estimatifs annuels en euros HT
01	Installation de micro-ordinateurs	ACP 64	9 630,00
02	Acquisition de logiciels autres que les applicatifs de gestion dédiée	COMPUTACENTER	5 838 ,42
03	Acquisition de composants réseau	COMPUTACENTER	21 768,12

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **SYSTEMES D'INFORMATION** – Location et entretien de copieurs multifonctions – Avenant au marché conclu avec la société Mécabureau.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2009, la Ville de Bayonne a conclu un marché avec la société Mécabureau en vue de l'installation, la location et l'entretien de copieurs multifonctions. Ce marché est d'une durée de 4 ans (à compter du 26 août 2009).

Un équipement ne faisant pas partie du périmètre initial et dont le contrat de location arrive prochainement à échéance, doit être renouvelé. Il s'agit d'un copieur équipé de monnayeurs, mis à disposition des usagers de la Maison des Associations.

Il est donc apparu pertinent d'intégrer ce matériel au marché initial, pour la durée restante du marché.

L'équipement proposé sera équipé d'un lecteur de cartes prépayées et sera facturé à la Ville aux coûts suivants spécifiques : la page noir et blanc 0,043 € HT, coût ramené à 0,0032 € HT au delà de 3 000 copies mensuelles, et la page couleur 0,045 € HT, coût ramené à 0,035 € HT au delà de 500 copies mensuelles.

Un avenant est par conséquent proposé pour intégrer le nouvel équipement et les prix unitaires correspondants. Il n'entraîne pas d'autre modification au marché.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : TEMPORADA 2010** – Signature des marchés de fournitures de taureaux.

Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins au titre de l'année 2010, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux.

L'article 35 – II – 8° du code des marchés publics précise que des contrats peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, pour des fournitures qui ne peuvent être confiées qu'à une entreprise déterminée pour des raisons techniques spécifiques, ce qui est le cas pour les taureaux dont les caractéristiques sont très différentes d'un élevage à l'autre.

Au terme des négociations, les marchés ont été attribués par la commission d'appel d'offres le 12 mai 2010.

Le montant global des marchés de fournitures s'élève à 390 000 € HT. Il comprend huit spectacles et se décompose de la manière suivante :

<b>Date</b>	<b>Type de spectacle</b>	<b>Elevage</b>	<b>Montant (euros HT)</b>
1er août 2010	Corrida à cheval	FELIPE BARTOLOMÉ	18 000,00
5 août 2010	Corrida	NÚÑEZ DEL CUVILLO	72 000,00
6 août 2010	Corrida	ALCURRECÉN	48 000,00
7 août 2010	Corrida	FUENTE YMBRO	69 000,00
8 août 2010	Corrida	MIURA	75 000,00
9 août 2010	Novillada piquée	MARGÉ	15 000,00
4 septembre 2010	Corrida	ANA ROMERO	45 000,00
5 septembre 2010	Corrida	TORREALTA	48 000,00

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de fournitures de taureaux avec chacun des élevages précités.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : TEMPORADA 2010** – Contrats d'engagement des professionnels taurins.

La Ville a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux arènes de Lachepaillet, en se faisant assister par un mandataire pour certaines démarches. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins, avec lesquels des contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada.

Il convient ainsi d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités liées à l'engagement des toreros et novilleros et de leurs cuadrillas, qu'il s'agisse de la signature des contrats avec les professionnels taurins (soit un montant prévisionnel de 1 190 000 €, sous réserve des modifications de cartels pouvant intervenir) ou de leur couverture sociale (inscription à la Sécurité sociale espagnole ou affiliation au guichet social taurin de l'Urssaf du Gard).



Les mayorales des élevages retenus seront défrayés suivant les modalités suivantes :

- versement d'un forfait journalier de 83,50 €, depuis la date d'embarquement des taureaux jusqu'au lendemain du spectacle, auquel s'ajoute un montant de 43,60 € par toro (ou 23,45 € pour une novillada avec picadors, ou 14,60 € pour une novillada sans picadors) ;
- remboursement des frais de transport : prise en charge du billet de retour (train) ou, si un autre moyen de transport est utilisé, paiement d'une indemnité de 0,37 € par kilomètre, depuis les arènes jusqu'à l'élevage.

S'agissant des alguazils, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un contrat de travail temporaire avec M. Cristobal Bardey et Mme Dominique Chantrel pour leur prestation au cours des différents spectacles, sur la base d'un montant brut de 98 € par corrida (idem rejon et novillada avec picadors) et de 31 € brut par novillada sans picadors.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Saussié présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **TOURISME** – Renouvellement du classement de l'office de tourisme de Bayonne.

La loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques précise dans son article 6, qu'un office de tourisme peut faire l'objet d'un classement dans des conditions fixées par décret.

Dans ce cadre, l'article 5 du décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009, portant application de la loi mentionnée ci-dessus, actualise plusieurs dispositions du code du tourisme, notamment donc celles relatives à la procédure de classement. Ainsi les offices de tourisme peuvent être classés par catégories, identifiées par un nombre d'étoiles de un à quatre, en fonction du niveau des aménagements et des services garantis au public. Les normes portent sur les moyens consacrés à l'accueil et à l'information (locaux, personnel, matériels, horaires d'ouverture) ainsi que sur les dispositifs de promotion mis en œuvre tant auprès des touristes que des professionnels (documentation, actions d'animation,...)

Au regard de la grille correspondante, l'office de tourisme de Bayonne remplit les critères pour obtenir un classement en catégorie 3 étoiles, déjà obtenu en 2004 et arrivé aujourd'hui à échéance. En conséquence, sur proposition de l'office de tourisme, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du préfet le renouvellement dudit classement, étant précisé que ce dernier est révisé au moins tous les 5 ans (article D.133-20 du code du tourisme).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 27 mai 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : M. Arandia à Mme Bisauta.

**ABSENTS** : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Boé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE** – Zone de restauration immobilière  
– Attribution de subventions pour travaux par la ville.

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, nous sommes amenés à nous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX TTC (en €)	MONTANT SUBVENTIONS (en €)		
			Montant possible	Plafond	Montant retenu
GSM CONCEPT	10, rue Maubec	13 155,00	3 491,12	23 100,00	<b>3 491,12</b>
MANOIR DE France	63, rue Maubec	13 158,00	848,22	7 920,00	<b>848,22</b>

ETCHEVERRIA Augustin	58, rue Pannecau	13 265,00	1 281,64	4 752,00	<b>1 281,64</b>
MENEZ Bernard (SYNDIC)	3, remparts Lachepaillet	3 463,00	379,80	4 752,00	<b>379,80</b>
SANTESTEBAN	39, rue Maubec	7 319,00	1 821,14	5 478,00	<b>1 821,14</b>
MASSO-BORDENAVE	2, square Léo Pouzac	12 651,00	1 519,20	52 800,00	<b>1 519,20</b>
SAINT-PAUL Pierre	65, rue Bourgneuf	3 972,20	506,40	5 280,00	<b>506,40</b>
ETCHEPARE Raymonde	39, rue Lagréou	34 560,00	2 109,37	7 920,00	<b>2 109,37</b>
PITOUN (SYNDIC)	8, rue du Trinquet	241 938,00	17 329,68	13 200,00	<b>13 200,00</b>
SARL RESTOPIERRE	13, pl de la République	15 296,00	3 824,21	21 120,00	<b>3 824,21</b>
DUMONT Yann	1, place Pasteur	11 900,00	2 392,00	7 920,00	<b>2 392,00</b>
COPRO (CRANTS Daniel)	7, rue Hugues	215 155,00	19 119,13	46 200,00	<b>19 119,13</b>
HANNOUN Valérie (SDC)	50, rue d'Espagne	20 721,00	4 749,01	7 040,00	<b>4 749,01</b>
GALTIE	25, rue Orbe	69 990,00	6 830,07	21 780,00	<b>6 830,07</b>
BAYONNE AUDITION	6, place Pasteur	20 200,00	6 060,13	27 720,00	<b>6 060,13</b>
SCI COURSIC	18, rue Poissonnerie	4 861,00	337,60	5 280,00	<b>337,60</b>

Travaux devant être commencés avant le 1<sup>er</sup> juin 2011

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

Le montant total des subventions pour cette séance est de **68 469,04 €**, induisant un montant total de travaux de **701 604,20 €**.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.